



SIOEN INDUSTRIES SA

Société anonyme de droit belge
Siège : Fabrikstraat 23, B-8850 Ardoois
Numéro d'entreprise : BE 441 642 780

OFFRE EN SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à un emprunt obligataire de 100.000.000 EUR

4,75 % échéant le 14 mars 2016

VALIDITE DE L'OFFRE : du 6 février au 10 mars 2006 inclus
(avec possibilité de clôture anticipée)

et

DEMANDE D'ADMISSION

à la cote du marché réglementé Eurolist d'Euronext Bruxelles

Avec la collaboration de

KBC Bank

**Banque Degroof
Dexia Capital Markets
Fortis Banque
ING Financial Markets**

Les investisseurs peuvent se procurer gratuitement le Prospectus chez KBC Bank S.A., Avenue du Port 12, 1080 Bruxelles ou le réclamer par téléphone au numéro 078 152 154 ou encore, dans les agences à la banque précitée. Le Prospectus est également disponible à l'adresse www.kbc.be/sioen et sur www.sioen.com.

La Société tient le Rapport annuel, le Rapport semestriel et la note informative relative au passage à IFRS à la disposition des obligataires. Dans le cadre de l'offre publique en souscription en Belgique, les Rapports annuels et semestriels de la Société peuvent également être réclamés par téléphone au 051/74.09.80 ou sur www.sioen.com.

31 janvier 2006

Approbation de la Commission bancaire, financière et des assurances

Le présent Prospectus, principalement destiné au marché belge, s'articule autour du Rapport annuel 2004 de Sioen Industries S.A. (le « Rapport annuel ») et du présent Prospectus (désignés conjointement par « le Prospectus »), établi conformément au chapitre II du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne. Le Prospectus a été approuvé le 31 janvier 2006 par la Commission bancaire, financière et des assurances, en application de l'article 14 de la loi relative aux offres publiques de titres du 22 avril 2003. Cette approbation ne comporte aucune appréciation quant à l'opportunité et la qualité de l'opération ni à la situation de la Société. L'avis prescrit par l'article 13, alinéa 1^{er}, de la loi du 22 avril 2003 précitée, est paru dans la presse.

TABLE DES MATIERES

I	PERSONNES RESPONSABLES ET CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	5
II	SYNTHESE	6
III	FACTEURS DE RISQUE	13
3.1.	Facteurs de risque propres à la société	13
3.2.	Facteurs de risque relatifs aux obligations	14
	Liquidité	14
	Fluctuation des taux d'intérêt	14
IV	DONNEES-CLES	16
V	INFORMATION RELATIVES AUS OBLIGATIONS PROPOSEES POUR ADMISSION A LA COTATION	17
5.1.	Nature de l'offre	17
5.2.	Législation	17
5.3.	Forme des obligations	17
5.4.	Devise	17
5.5.	Statut des obligations	17
5.6.	Droits associés aux obligations	18
5.7.	Taux, prix d'émission, rendement, frais, prescription	18
	5.7.1. <i>Taux</i>	18
	5.7.2. <i>Prix d'émission</i>	18
	5.7.3. <i>Rendement</i>	18
	5.7.4. <i>Frais</i>	18
	5.7.5. <i>Prescription</i>	19
5.8.	Remboursement	19
	5.8.1. <i>Remboursement à l'échéance finale</i>	19
	5.8.2. <i>Rachat</i>	19
	5.8.3. <i>Paiement du principal et des intérêts</i>	19
	5.8.4. <i>Exigibilité anticipée en cas de défaut</i>	20
5.9.	Décisions relatives à l'émission	20
5.10.	Date d'émission prévue	20
5.11.	Engagement négatif	20
5.12.	Régime fiscal des obligations	21
VI	CONDITIONS DE L'OFFRE	24
6.1.	Conditions de l'offre	24
6.2.	Précisions au sujet de l'offre, du calendrier prévu et des modalités de souscription	24
	6.2.1. <i>Montant nominal</i>	24
	6.2.2. <i>Période de souscription</i>	24
	6.2.3. <i>Dates de paiement et de livraison</i>	24
6.3.	Répartition et attribution des obligations	24
6.4.	Fixation du prix	25
6.5.	Placement et garantie du paiement	25
	6.5.1. <i>Coordinateur de l'offre</i>	25
	6.5.2. <i>Service financier</i>	25
	6.5.3. <i>Syndicat de placement et de paiement</i>	25
	6.5.4. <i>Contrat de garantie</i>	25

VII	ADMISSION A LA COTE ET NEGOCIATION DES OBLIGATIONS	26
7.1.	Admission	26
7.2.	Apporteur de liquidités	26
VIII	INFORMATION COMPLEMENTAIRE : ACTUALISATION DU RAPPORT ANNUEL 2004	27
1.	Principales informations financières	27
2.	Informations concernant l'émetteur	27
3.	Structure de l'organisation	28
4.	Tendances	30
5.	Organes d'administration, de direction et de surveillance	31
5.1	Conseil d'administration	31
5.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	37
6.	Fonctionnement de l'organe d'administration	37
7.	Principaux actionnaires	37
8.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	38
8.1	Informations financières historiques	38
8.2	Comptes annuels	38
8.3	Vérification des informations financières historiques annuelles par l'expert-comptable	38
8.4	Date d'établissement des dernières informations financières	39
8.5	Informations intermédiaires et autres informations financières	39
8.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	47
8.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société	47
9.	Informations complémentaires	47
10.	Contrats importants	48
11.	Informations de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	48
12.	Documents accessibles au public	48
Annexe 1	Communiqué de presse du 14 septembre 2005	49
Annexe 2	<i>Trading update</i> relatif au premier trimestre de 2005	53
Annexe 3	<i>Trading update</i> relatif au troisième trimestre de 2005	60
Annexe 4	Rapport annuel 2004	63
Annexe 5	Rapport du commissaire relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2003	64

I. PERSONNES RESPONSABLES ET CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

1.1. Personnes responsables

Le Conseil d'administration de Sioen Industries S.A., en abrégé « la Société », porte la responsabilité du présent Prospectus, dont le contenu correspond à sa connaissance à la réalité et ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Conseil d'administration de Sioen Industries S.A., en abrégé « la Société », assume la responsabilité du présent Prospectus et déclare qu'à sa connaissance et après avoir pris toutes les mesures utiles à cette fin, les données du Prospectus sont conformes à la réalité et qu'aucune donnée n'a été omise qui serait de nature à modifier la portée du présent Prospectus.

Le prospectus est publié en français et en néerlandais. La version française est une traduction de la version néerlandaise, qui fait foi. La concordance entre les deux versions a été vérifiée par Sioen Industries SA, qui déclare en assumer la responsabilité.

Jean-Jacques Sioen
Président

Michèle Sioen
Administrateur délégué

1.2. Contrôleurs légaux des comptes

Le Commissaire Deloitte & Partners Réviseurs d'entreprises S.C.R.L., représenté par monsieur G. Verstraeten et monsieur G. Wygaerts, sis avenue Louise 240, 1050 Bruxelles et membre de l'Institut des réviseurs d'entreprises (ci-après désigné par « le Commissaire »), a été désigné lors de l'assemblée générale de 2002 pour une période de trois ans. Son mandat a été reconduit pour une période de trois ans lors de l'assemblée générale de 2005.

II. SYNTHÈSE

Cette synthèse est à considérer comme une introduction au Prospectus relatif à l'émission, par le Société, d'un emprunt obligataire de 100 000 000 EUR échéant le 14 mars 2016.

L'investisseur est invité à subordonner toute décision d'investir en obligations à un examen approfondi de l'ensemble du Prospectus.

Au cas où l'investisseur intenterait une action en justice concernant les informations contenues dans le Prospectus, il sera tenu au paiement des frais de traduction du Prospectus avant que l'action en justice ne soit introduite.

La Société a rédigé une synthèse et n'en assume l'entière responsabilité que sil est avéré que ladite synthèse et les autres chapitres du Prospectus sont incorrects, mensongers ou incohérents.

Seule la version en langue néerlandaise du Prospectus a force probante et prime les autres versions.

LA SOCIETE

La société a été constituée en 1960 et compte actuellement 35 points de vente et sites d eproduction et un effectif de 4 500 personnes. En 2004 le chiffre d'affaires s'est inscrit à 311,60 millions d'EUR. Actuellement, la Société est le leader mondial du textile technique enduit, leader européen du vêtement industriel de protection, spécialiste de niche en chimie fine. Elle convertit également des textiles techniques en produits semi-finis et en produits techniques finis .

Le segment Coating est leader mondial du coating de textiles techniques et maîtrise la totalité du processus de production, de l'extrusion du fil (filature) jusqu'au tissage de tissus techniques, en passant par la production de pâtes pigmentaires et de granulés et les techniques de coating à l'aide de matériaux divers. Cette intégration verticale lui procure un avantage indéniable sur la concurrence.

Le segment Confection est le leader du marché pour le design et la production de vêtements techniques de protection pour des applications industrielles et récréatives. La qualité et Flexibilité sont les atouts clés de la réputation de la Société.

Le segment Processing assure le traitement des textiles enduits et de PVC en feuilles. Le segment recouvre toutes les activités, de la confection lourde du groupe Sioen Industries (« le Groupe ») : bâches pour étangs, airbags, stores à glissières et bâches de couverture, filtres, portes roulantes, etc. Pour ces activités également, la Société se classe parmi les premiers producteurs mondiaux.

Les produits commercialisés sont variés mais ont comme dénominateur commun leur haute technicité. La Société a pour slogan: "Innover pour protéger". En effet, par ses produits, la Société protège tant les hommes que leurs biens en proposant des tenues vestimentaires de haute technologie pour tous les secteurs industriels et des textiles techniques servant notamment à la confection de bâches pour camions, de stores à glissières, d'airbags, de toiles de couverture pour piscines, de tentes et de structures, de coupe-vents, de réservoirs à eau, de barrages anti-nappes de pétrole, de renforcements de voiries, etc.

La Société a un caractère innovant tant sur le plan des techniques de production que sur le plan des applications et des débouchés. Epaulée par son équipe de ventes et de marketing très efficace et par un service de recherche et de développement de haute qualité, elle est constamment à la recherche de nouvelles applications. Pour une société à haute teneur en savoir-faire, une bonne politique en matière de RT&D est évidemment indispensable. La Société est pleinement conscient du fait que des innovations ne sont possibles qu'en explorant les nouvelles connaissances. Pour entretenir ce savoir, il y a lieu de rechercher systématiquement des solutions à des problèmes pratiques. Ensuite, les idées nouvelles de l'entreprises et les résultats de la recherche sont convertis en produits et en processus de production

totalelement neufs ou améliorés. A cet effet, la société fait appel à ses propres chercheurs et collabore avec d'autres entreprises, bureaux de recherche et universités.

La Société s'appuie sur des bases financières solides. Au cours des 5 dernières années, le chiffre d'affaires a progressé de 93% pour atteindre 311,60 millions d'EUR en 2004. Pendant la même période, les capitaux propres sont passés de 97,5 millions d'EUR à 129,2 millions d'EUR. Le cash flow opérationnel (EBITDA) s'est gonflé de 37,8 à 49,8 millions d'EUR (en hausse de 32% en cinq ans). Durant cette période, le résultat opérationnel (EBIT) est resté pratiquement inchangé (27,3 millions d'EUR en 1999 contre 26,7 millions d'EUR en 2004), de même que le bénéfice d'exploitation (28,4 millions d'EUR en 1999 contre 29,8 millions d'EUR en 2004). La marge brute a évolué de 89,8 millions d'EUR en 1999 (55,8% du chiffre d'affaires) à 161,1 millions d'EUR en 2004 (51,7% du chiffre d'affaires).

FACTEURS DE RISQUE

FACTEURS DE RISQUE INHERENTS A LA SOCIETE

Les principaux risques auxquels la société pense être actuellement exposée sont énumérés ci-après. La Société a d'ailleurs pris des mesures – et continuera de le faire – en vue de maîtriser ces risques autant que faire se peut. Il est néanmoins impossible de fournir la moindre certitude quant à l'efficacité totale de ces mesures en toutes circonstances. Il n'est dès lors pas exclu que certains de ces risques ne puissent jamais se produire et qu'ils auraient, le cas échéant, une incidence éventuelle sur les activités, le chiffre d'affaires, la situation financière et les résultats de la Société. D'autres risques, dont la société n'est actuellement pas consciente ou qu'elle ne considère pas comme réels à ce stade, pourraient évidemment avoir une incidence négative sur l'évolution de la Société.

La Société est cotée à Euronext Bruxelles et n'exerce aucune activité industrielle en son nom. En revanche, elle détient des participations dans des entreprises actives dans les secteurs suivants (répartis en trois segments) :

- Le segment Coatings : la pose d'enduits (couche de protection) sur des textiles techniques. Ce segment maîtrise l'ensemble du processus de production, de l'extrusion des fibres techniques (Polyester, high tenacity yarns) au tissage de toiles techniques, en passant par la production de pigments et les enduits composés de plusieurs polymères.
- Le segment Confection : le design, le développement et la production de tenues vestimentaires de protection tant pour l'industrie que pour les services de police, l'armée et les vêtements de loisirs.
- Le segment applications industrielles: la conversion de tissus enduits et de feuilles de PVC en produits finis (films d'étanchéité pour étangs et caves, airbags, stores à glissières, bâches de couverture, filtres, portes roulantes).

Pour ses revenus, la société est tributaire du succès économique de ces segments.

Le Groupe Sioen Industries (« le Groupe ») a pour politique de répartir équitablement ses revenus sur ses différents segments. La part relative de ces segments peut varier, tant sur le plan du chiffre d'affaires que de la contribution au bénéfice, de sorte que le Groupe peut être tributaire de fluctuations sur ses marchés de débouchés et/ou de fluctuations conjoncturelles.

Le Groupe réalise ses chiffres d'affaires principalement en Europe centrale et occidentale et s'efforce de les répartir sur un grand nombre de pays et de marchés individuels. Une éventuelle récession paneuropéenne pourrait aussi avoir une incidence substantielle sur les chiffres d'affaires du groupe.

En ce qui concerne le segment Coatings, le Groupe s'efforce de distribuer le plus largement possible son offre de produits. Ces produits techniques trouvent des applications dans de nombreux secteurs industriels, principalement ceux où les spécifications techniques revêtent une importance capitale. Le

risque technique est que le Groupe puisse ne pas être en mesure de préserver sa position de leader dans le segment « truck » (bâches pour le secteur du transport) ou réussirait à conquérir de nouveaux marchés, de sorte que l'importance relative de ces nouveaux marchés et produits dans le total du chiffre d'affaires augmenterait progressivement.

Le segment Confection suit aussi la même stratégie et court en théorie les mêmes risques. Une large gamme de vêtements de protection est distribuée dans un grand nombre de segments du marché et d'industries, de manière à éviter toute dépendance d'un marché en particulier. En outre cet assortiment de produits évolue d'une année à l'autre sous l'effet de nouveaux développements et de la prospection de nouveaux marchés.

Le segment Applications industrielles suit une stratégie de répartition des risques similaire mais en théorie, le Groupe court le même risque que ses produits ne trouvent pas d'application dans un nombre suffisant de segments industriels et la base ainsi créée ne suffise pas à neutraliser les fluctuations conjoncturelles éventuelles.

A leur tour, les segments sont tributaires des tendances économiques générales, plus particulièrement :

- les principales matières premières utilisées dans le segment Coatings sont des granulés de polyester, des poudres de PVC, des émoullients, des rembourrages techniques et des pigments. Les polymères aussi se taillent une part importante des matières premières requises. Les polymères sont des produits chimiques dérivés du pétrole. En d'autres termes, une forte volatilité persistante des prix pétroliers aura inévitablement des répercussions sur les prix de ces polymères. Les autres matières premières sont beaucoup moins sujettes à des fluctuations de prix de cet ordre, ou même pas du tout.
- En ce qui concerne le traitement des tissus techniques lourds (bâches pour camions, wagons de chemin de fer, conteneurs, etc.), l'évolution de l'entreprise évolue plus ou moins en parallèle avec celle du secteur du transport, plus particulièrement en ce qui concerne la vente de camions. L'évolution des dépenses publiques aussi peut avoir une incidence sur les ventes. Afin de respecter la norme budgétaire de Maastricht, les pouvoirs publics reportent parfois leurs commandes de plusieurs mois, de manière à les imputer sur un exercice suivant (commandes de bâches pour wagons de chemin de fer, treillis camouflés pour véhicules militaires, filets de camouflage, etc.).
- La division vêtements de protection suit la tendance industrielle actuelle en Europe occidentale. L'accent est moins mis sur les volumes que sur les spécifications techniques et les propriétés des tenues de protection. Il ne faut pas perdre de vue non plus que les entreprises de services, la police et l'armée sont aussi des clients importants. Dans ce domaine également, les exigences techniques des tenues de protection se font de plus en plus sévères, si bien que le support logistique aux entreprises clientes gagne sans cesse en importance. Ce Groupe tente de relever ce défi mais court évidemment le risque de ne pas remporter partout le même succès (malgré ses 45 ans d'existence).

Les résultats provisoires et les prévisions repris dans le présent prospectus ont été rédigés sur la base d'un certain nombre d'hypothèses se rapportant aux différents secteurs, au climat économique et à d'autres suppositions. Par conséquent, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats définitifs ne présenteront pas un écart important par rapport aux prévisions formulées.

FACTEURS DE RISQUE INHERENTS AUX OBLIGATIONS

Liquidité

Il est impossible de prédire le cours auquel les obligations seront négociées sur le marché. Une demande d'admission à la cote a été introduite auprès d'Euronext Bruxelles. KBC Bank SA sera *market maker* sur le marché secondaire. Nous ne pouvons pas non plus garantir le développement d'un marché actif sur lequel les obligations seront négociables après leur cotation. Il se peut en effet que le marché obligataire soit limité et illiquide.

Pour un investisseur en obligations, la seule manière de rentabiliser son investissement avant le remboursement consiste à les vendre au prix du marché. Ce prix peut toutefois être inférieur à la valeur nominale des obligations.

Fluctuation des taux d'intérêt

Jusqu'à l'échéance, les obligations produiront des intérêts à taux fixe. Les fluctuations des taux du marché peuvent dès lors avoir une incidence négative sur la valeur des obligations.

Investir en obligations comporte certains risques. Il est donc conseillé aux investisseurs prévoyants de pondérer soigneusement les facteurs qui précèdent et qui sont étroitement liés à l'activité économique de la Société, ainsi que les informations publiées ailleurs dans le présent Prospectus, avant de prendre leur décision d'investissement. En cas de doute quant au risque concerné, les investisseurs seront bien avisés de consulter leur conseiller ou de renoncer à leur investissement. Les investisseurs potentiels ne prendront dès lors la décision d'investir qu'après une analyse personnelle des informations reprises dans le Prospectus complet et après s'être concertés avec leurs conseillers, en tenant compte de leur situation financière.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

Emetteur	Sioen Industries SA
Montant	100 000 000 EUR
Forme	<p>Obligations au porteur en coupures de 1 000 EUR et de 10 000 EUR, livrables matériellement ou scripturalement, par inscription en compte titres, dans une période de trois mois à compter de la première cotation.</p> <p>Conformément à la loi du 14 décembre 2005 portant suppression des titres au porteur, les obligations seront converties de plein droit en titres dématérialisés à la date du 1^{er} janvier 2008.</p>
Taux d'intérêt	4,75% brut par an, payables à terme échu le 14 mars de chaque année, la première fois le 14 mars 2007.
Date d'émission:	14 mars 2006
Prix d'émission :	102%
Echéance finale	14 mars 2016
Statut des obligations	<p>Les obligations et les coupons constituent des engagements directs, inconditionnels et non subordonnés de la Société.</p> <p>Elles ont parité de rang (<i>pari passu</i>), sans priorité pour des raisons de date d'émission, de monnaie de paiement ou de toute autre raison, entre elles et avec toute autre dette actuelle, future, non subordonnée de la Société.</p>
Droit applicable et tribunaux compétents	Droit belge et tribunaux belges
Cotation	Eurolist sur Euronext Bruxelles à partir du 14 mars 2006.
Période de souscription	Du 6 février au 10 mars 2006 (clôture anticipée possible)
Service financier	KBC Bank SA
Code ISIN	XS0243505921
Taxes et frais	- Pas de taxe sur les opérations de Bourse ; pas de taxe de livraison matérielle des obligations au porteur, à la suite de la

	<p>souscription.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de livraison matérielle des obligations : 10 EUR + TVA auprès de KBC Bank SA* - Taxe sur les opérations de Bourse en cas d'achat/de vente sur le marché secondaire: 0,07% (maximum 500 EUR par transactie et par partie) ; - La taxe de livraison matérielle des titres au porteur (0,6%) est due en cas de remise matérielle des obligations à la suite de leur acquisition sur le marché secondaire ou en cas de retrait d'obligations consignées en dépôt à découvert auprès d'une société de Bourse, d'une société de gestion de fortune ou de la Caisse interprofessionnelle de dépôts et de virements de titres (CIK). - Droit de garde des obligations conservées sur compte-titres : à la charge des souscripteurs : - Précompte mobilier : 15%; - Service financier: gratuit auprès de KBC Bank SA*.
--	--

Les investisseurs doivent s'informer des frais que d'autres institutions financiers peuvent appliquer

RAISONS DE L'OFFRE ET AFFECTATION DU BENEFICE

But de l'émission :

- renforcement fondamental de la structure du bilan ;
- fixation du taux d'intérêt à long terme ;
- refinancement global escompté de 87 millions d'EUR, consistant en le refinancement de la dette à court terme (45 millions d'EUR); de la dette à long terme (20 millions d'EUR) et de la dette à long terme échéant dans l'année (22 millions d'EUR).
- créer une marge propice à la croissance et aux investissements (investissements budgétisés de 23,7 millions d'EUR.
Les investissements budgétisés pour 2006 (23,7 millions d'EUR) seront financés par des ressources propres. Le bénéfice réalisé sur l'émission sera affecté au financement de la croissance et des investissements.

Les ressources ainsi obtenues suffiront à réaliser les objectifs précisés ci-dessus.

REGIME FISCAL

Pour le régime fiscal des obligations, nous vous renvoyons au chapitre V – 5.12 du Prospectus.

Les informations relatives au régime fiscal des obligations sont de nature générale et ne couvrent pas tous les aspects des placements en obligations. Dans certains cas, d'autres règles peuvent être applicables. Ainsi, les règlements fiscaux et l'interprétation de ces règlements peuvent varier dans le temps. Les candidats investisseurs désireux d'obtenir des renseignements complémentaires sur les conséquences fiscales, en Belgique et ailleurs, de l'achat, de la détention et de la disposition d'obligations sont invités à consulter leurs conseillers financiers et fiscaux usuels.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'émission des obligations a été autorisée par décision du Conseil d'administration de la Société le 1 février 2006.

L'émission des obligations sera garantie par KBC Bank sur la base d'une convention de garantie.

Le Prospectus (composé du Rapport annuel de la Société et du présent Prospectus) est disponible auprès de :

- KBC Bank SA, avenue du Port 12, 1080 Bruxelles ou sur www.kbc.be/sioen.
- au siège de la Société, Fabrikstraat 23, 8850 Ardooie ou sur www.sioen.com.

III. FACTEURS DE RISQUE

3.1. FACTEURS DE RISQUE INHERENTS A LA SOCIETE

Les principaux risques auxquels la Société estime actuellement être exposée sont énumérés ci-après. La Société a adopté – et entend poursuivre dans cette voie – des mesures visant à lui permettre de maîtriser ces risques autant que possible. La totale efficacité de ces mesures en toute circonstance ne pouvant toutefois être garantie, il n'est pas exclu que certains de ces risques se concrétisent néanmoins et exercent éventuellement un impact sur les activités, le chiffre d'affaires, la situation financière et les résultats de la Société. D'autres risques encore, dont la Société n'a actuellement pas connaissance ou qui sont pour l'heure considérés comme secondaires, pourraient avoir une influence négative sur la Société.

La Société, cotée sur le marché Euronext Bruxelles, n'exerce elle-même aucune activité industrielle. Elle détient des participations dans des entreprises actives dans les secteurs suivants :

- Le segment Coating : l'enduction de textiles techniques. Cette division maîtrise l'intégralité du processus de production, de l'extrusion des fils au tissage d'étoffes techniques en passant par la production de pigments et par l'enduction à l'aide de différents polymères ;
- Le segment Confection : la conception, le développement et la production de vêtements de protection utilisés pour des applications tant industrielles que de loisirs ;
- Le segment Processing : le traitement de tissus enduits et de feuilles en PVC, jusqu'au stade du produit fini (bâches de pièces d'eau, joncs, airbags, rideaux coulissants, bâches de protection, filtres, portes roulantes).

La Société est tributaire de l'évolution économique de ces divisions pour ce qui est de ses revenus.

Le Groupe Sioen Industries (« le Groupe ») a pour politique de répartir équitablement ses revenus sur ses différentes divisions. La part relative de ces divisions, tant dans les chiffres d'affaires que dans la contribution au bénéfice peuvent varier, de sorte que le Groupe peut être tributaire de fluctuations sur ses marchés de débouchés et/ou de fluctuations conjoncturelles.

Le Groupe réalise ses chiffres d'affaires principalement en Europe centrale et occidentale et s'efforce de les répartir sur un grand nombre de pays et de marchés individuels. Une éventuelle récession paneuropéenne pourrait aussi avoir une incidence substantielle sur les chiffres d'affaires du groupe.

En ce qui concerne la division Coatings, le Groupe s'efforce de distribuer le plus largement possible son offre de produits. Ces produits techniques trouvent des applications dans de nombreux secteurs industriels, principalement ceux où les spécifications techniques revêtent une importance capitale. Le risque technique est que le Groupe puisse ne pas être en mesure de préserver sa position de leader dans le segment « truck » (bâches pour le secteur du transport) ou réussisse à conquérir de nouveaux marchés, de sorte que l'importance relative de ces nouveaux marchés et produits dans le total du chiffre d'affaires augmenterait progressivement.

La division Confection suit aussi la même stratégie et court en théorie les mêmes risques. Une large gamme de vêtements de protection est distribuée dans un grand nombre de segments du marché et d'industries, de manière à éviter toute dépendance d'un marché en particulier. En outre cet assortiment de produits évolue d'une année à l'autre sous l'effet de nouveaux développements et de la prospection de nouveaux marchés.

La division Applications industrielles suit une stratégie de répartition des risques similaire mais en théorie, le Groupe court le même risque que ses produits ne trouvent pas d'application dans un nombre suffisant de segments industriels et la base ainsi créée ne suffit pas à neutraliser les fluctuations conjoncturelles éventuelles.

A leur tour, les divisions sont tributaires des tendances économiques générales, plus particulièrement :

- les principales matières premières utilisées dans le segment Coatings sont des granulés de Polyester, des poudres de PVC, des émoullients, des matériaux de rembourrage et des pigments. Les polymères constituent néanmoins le gros des matières premières achetées. Il s'agit de produits chimiques qui sont de lointains dérivés du pétrole. En d'autres termes, une volatilité importante et persistante des prix du pétrole aura inmanquablement des répercussions sur les prix de ces polymères. Les autres matières premières sont beaucoup moins - ou même pas du tout - sensibles à ces fluctuations de prix ;
- En ce qui concerne le traitement des tissus techniques lourds (bâches pour camions, wagons de chemin de fer, conteneurs, etc.), l'évolution de l'entreprise évolue plus ou moins en parallèle avec celle du secteur du transport, plus particulièrement en ce qui concerne la vente de camions. L'évolution des dépenses publiques aussi peut avoir une incidence sur les ventes. Afin de respecter la norme budgétaire de Maastricht, les pouvoirs publics reportent parfois leurs commandes de plusieurs mois, de manière à les imputer sur un exercice suivant (commandes de bâches pour wagons de chemin de fer, treillis camouflés pour véhicules militaires, filets de camouflage, etc.).
- La division vêtements de protection suit la tendance industrielle actuelle en Europe occidentale. L'accent est moins mis sur les volumes que sur les spécifications techniques et les propriétés des tenues de protection. Il ne faut pas perdre de vue non plus que les entreprises de services, la police et l'armée sont aussi des clients importants. Dans ce domaine également, les exigences techniques des tenues de protection se font de plus en plus sévères, si bien que le support logistique aux entreprises clientes gagne sans cesse en importance. Ce Groupe tente de relever ce défi mais court évidemment le risque de ne pas remporter partout le même succès (malgré ses 45 ans d'existence).

Les résultats provisoires et les prévisions repris dans le présent prospectus ont été rédigés sur la base d'un certain nombre d'hypothèses se rapportant aux différents secteurs, au climat économique et à d'autres suppositions. Par conséquent, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats définitifs ne présenteront pas un écart important par rapport aux prévisions formulées.

3.2. FACTEURS DE RISQUE RELATIFS AUX OBLIGATIONS

Liquidité

Il est impossible de prévoir les cours auxquels les obligations pourront être négociées sur le marché. Une demande de cotation à la bourse Euronext Bruxelles a été introduite. KBC Bank S.A. sera *market maker* sur le marché secondaire. L'évolution des marchés actifs sur lesquels les obligations pourront être négociées après leur admission à la cote ne peut être garantie ; le marché obligataire peut s'avérer limité et peu liquide.

Le seul moyen dont disposent les obligataires de rentabiliser leur investissement en obligations avant la date de leur remboursement, consiste à les vendre au prix du marché à cette date. Ce prix peut être inférieur à la valeur nominale des obligations.

Fluctuation des taux d'intérêt

Les obligations rapporteront un intérêt fixe jusqu'à leur échéance. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché peuvent donc exercer elles aussi une influence négative sur leur valeur.

Investir dans les obligations comporte un certain nombre de risques. Avant de procéder à tout investissement, l'investisseur prévoyant pèsera minutieusement les facteurs relatifs aux activités économiques de la Société évoqués ci-dessus, en sus des informations contenues ailleurs dans le

présent document et en sus des informations exposées dans les autres sections du Prospectus. En cas de doute à propos des risques, il consultera ses conseillers ou s'abstiendra d'investir. L'investisseur potentiel n'arrêtera sa décision d'investissement qu'après avoir procédé à une étude indépendante des informations contenues dans l'intégralité du Prospectus et consulté ses conseillers, compte tenu de sa propre situation financière.

IV. DONNEES-CLES

Raisons d'être de l'offre et affectation du revenu

But de l'émission :

- raffermissement fondamental de la structure du bilan ;
- fixation du taux d'intérêt à long terme;
- refinancement global de 87 millions d'EUR, consistant en le refinancement de la dette à court terme (45 millions d'EUR), de la dette à long terme (20 millions d'EUR) et de la dette à long terme échéant dans le courant de cette année (22 millions d'EUR).
- Les investissements budgétisés pour 2006 (23,7 millions d'EUR) seront financés par des ressources propres. Le bénéfice réalisé sur l'émission sera affecté au financement de la croissance et des investissements. .

Les moyens financiers ainsi levés suffiront à atteindre les objectifs précités.

Les frais d'émission sont estimés à 100.000 EUR, soit environ 0,1 % du montant d'émission. Les commissions de placement et la commission pour l'organisation de l'opération, dont la Société sera redevable à KBC Bank SA à l'issue de l'opération, sont plafonnées à 2.000.000 EUR (hors T.V.A.).

Ces frais englobent également : les dépenses légales, administratives et diverses, l'indemnité payée à la Commission bancaire, financière et des assurances, les frais de cotation sur le marché Euronext Bruxelles, les frais de traduction et d'impression du Prospectus, l'impression des obligations et les frais de publicité.

Conformément à l'Arrêté royal du 22 mai 2005 relatif à la couverture des frais de fonctionnement de la CBFA, en application de l'article 56 de la loi du 2 août 2002 relative au contrôle du secteur financier et des services financiers et mettant à exécution les diverses dispositions légales relatives aux missions de la CBFA, les frais imputés par la CBFA pour l'examen d'un dossier d'émission et/ ou d'admission à la cote d'un marché de titres de créance impliquant un risque de capital s'élèvent à 8.368 EUR.

Le montant net de l'émission s'élèvera à EUR 99.900.000.

V . INFORMATIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS PROPOSEES POUR ADMISSION A LA COTE

5.1. Nature de l'offre

Le montant d'émission total, de 100.000.000 EUR, est représenté par des coupures de 1.000 EUR et de 10.000 EUR.

Le code ISIN des obligations est le n° XS0243505921

5.2. Législation

L'emprunt obligataire est soumis au droit belge. Tout litige y afférent sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux et cours belges.

5.3. Forme des obligations

Les obligations, en coupures de 1.000 EUR et de 10.000 EUR, sont des titres au porteur livrables soit sous forme d'inscription sur un compte-titres, soit sous forme matérielle, au sein d'une période de trois mois suivant la première cotation.

Comme le prévoit la loi portant suppression des titres au porteur du 14 décembre 2005, les obligations déjà inscrites en compte-titres à la date du 1^{er} janvier 2008 seront converties de plein droit en titres dématérialisés ; la Société adaptera donc ses statuts en conséquence pour le 31 décembre 2007.

Conformément à la loi du 14 décembre 2005 portant suppression des titres au porteur, les détenteurs d'obligations au porteur matérielles sont tenus d'en demander la conversion en titres dématérialisés avant le 31 décembre 2012 au plus tard. Cette demande doit être introduite auprès d'un titulaire de comptes agréé ou de l'organisme de liquidation indiqué. Cette demande ne sera toutefois recevable que si les titres dont la conversion est demandée sont remis au titulaire de compte agréé ou à l'organisme de liquidation indiqué. La conversion a lieu par inscription des titres en compte-titres. A l'échéance du délai précité, les obligations au porteur, dont la conversion n'a pas été demandée, seront converties de plein droit par la Société en titres dématérialisés et inscrites au crédit d'un compte-titres.

5.4. Devise

Les obligations seront émises en EUR.

5.5. Statut des obligations

Les obligations et les coupons valent engagements non subordonnés, directs et inconditionnels dans le chef de la Société.

Elles viendront à rang égal (*pari passu*), sans priorité pour raison de date d'émission, de devise de paiement ou pour toute autre raison, les unes vis-à-vis des autres de même que vis-à-vis de toute autre dette actuelle ou future et non subordonnée de la Société.

5.6. Droits associés aux obligations

Sans préjudice des autres conditions de l'offre décrites dans le présent Prospectus, le détenteur d'obligations jouit des droits qu'accorde à tous les obligataires le Code des sociétés.

L'obligataire peut prendre part à toute assemblée générale des obligataires de la Société, conformément aux dispositions du Code des sociétés.

Les articles 568 et suivants du Code des sociétés contiennent des dispositions relatives à la convocation et à la participation des obligataires aux assemblées générales et à leur participation aux délibérations, de même qu'aux droits dont dispose l'assemblée générale des obligataires, qui portent principalement sur la modification de diverses conditions (périodes d'intérêt, conditions de paiement, conditions de remboursement, etc.) propres aux obligations. Les obligataires ont également le droit de s'exprimer sur l'octroi ou la suppression éventuels de sécurités particulières à leur profit.

Par ailleurs, l'article 271 du Code des sociétés autorise les obligataires à assister aux assemblées générales des actionnaires, mais avec voix consultative seulement.

5.7. Taux, prix d'émission, rendement, frais, prescription

5.7.1 Taux et prix d'émission

Le taux d'intérêt est fixé à 4,75% brut par an, payable à terme échu le 14 mars de chaque année et pour la première fois le 14 mars 2007.

5.7.2 Prix d'émission

Le prix d'émission est fixé à 102%.

5.7.3. Rendement

Le rendement brut des obligations correspond à 4,50% de leur valeur nominale et est calculé en fonction du prix d'émission, du paiement des intérêts payés pendant la durée de l'emprunt obligataire et du prix de remboursement, l'ensemble de ces montants devant être actualisé.

5.7.4. Frais

Les frais prélevés par les « établissements-guichets » où les ordres sont introduits sont à charge de la Société. Ces « établissements-guichets » sont : KBC Bank, Banque Degroof, Dexia Capital Markets, Fortis Banque et ING Financial Markets.

Les frais éventuellement prélevés par des intermédiaires financiers autres que les « établissements-guichets », auprès desquels des ordres seraient éventuellement introduits, sont à charge des souscripteurs.

- Pas de taxe sur les opérations boursières ni de taxe sur la livraison matérielle des obligations au porteur suite à la souscription ;
- Coût de la livraison matérielle des obligations : 10 EUR + T.V.A. chez KBC Bank S.A.¹;
- Taxe sur les opérations boursières lors de l'achat/la vente sur le marché secondaire : 0,07 % (maximum 500 EUR par transaction et par partie) ;
- La taxe sur la livraison des titres au porteur (0,6 %) est due en cas de livraison matérielle des obligations suite à leur acquisition sur le marché secondaire ou en cas de retrait d'obligations en dépôt

¹ Les investisseurs doivent s'informer des frais que d'autres institutions financières peuvent appliquer.

à découvert auprès d'un organisme de crédit, d'une société de bourse, d'une société active dans la gestion de patrimoines ou auprès de la Caisse interprofessionnelle de dépôts et de virements de titres ;

- Droit de garde des obligations en compte-titres : à la charge du souscripteur². Le droit de garde chez KBC Bank SA est :

<u>Tarif standard</u>	<u>Tranche contre-valeur</u>	<u>Tarif</u>
	0 à 125.000 EUR	0,20% + 21% TVA
	125.000 à 750.000 EUR	0,15% + 21% TVA
	750 000 à 5 000 000 EUR	0,10% + 21% TVA
	Au-delà de 5 000 000 EUR	0,05% + 21% TVA

- Précompte mobilier : 15 % ;
- Service financier : gratuit chez KBC Bank SA

5.7.5 Prescription

Il y a prescription, pour les coupons, cinq ans à compter de leur date d'échéance et, pour les obligations, dix ans à compter de la date fixée pour leur remboursement, dans les deux cas au profit de la Société.

5.8. Remboursement

5.8.1. Remboursement à l'échéance finale

A moins d'être remboursées et annulées de manière anticipée, les obligations seront remboursées au pair à l'échéance finale, soit le 14 mars 2016.

5.8.2. Rachat

La Société peut procéder à tout moment au rachat, sur le marché ou de gré à gré, d'obligations accompagnées des coupons non échus. Les obligations rachetées peuvent continuer à être négociées ou être détruites.

5.8.3. Paiement du principal et des intérêts

Le paiement des intérêts et/ou le remboursement du principal, selon le cas, sera effectué sur présentation des coupons échus et/ou des obligations remboursables au porteur (si les obligations ne sont pas détenues sur un compte-titres) aux guichets de la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, de KBC Bank S.A. ou de tout autre agent payeur valablement désigné (tous ci-après désignés par « Agent payeur »), sans préjudice des lois et réglementations en vigueur dans le pays où a lieu le paiement.

Si la date de paiement d'un montant quelconque du principal ou des intérêts issus des obligations n'est pas un Jour ouvrable, le paiement sera effectué le Jour ouvrable suivant. Aucun intérêt ou paiement supplémentaire ne pourra être exigé en raison de semblable retard.

Le terme « Jour ouvrable » désigne tout jour d'ouverture bancaire dans le pays où les obligations et les coupons sont proposés et durant lequel le système *Trans-European Automated Real-Time Gross Settlement Express Transfer* (TARGET) fonctionne.

Les Agents payeurs ne seront tenus de vérifier ni la capacité juridique, ni le titre des porteurs d'obligations et de coupons.

² Les investisseurs doivent s'informer des frais que d'autres institutions financières peuvent appliquer.

Les obligations devront être proposées au remboursement accompagnées de tous les coupons non échus. Le montant correspondant aux coupons non échus manquants sera déduit du montant à rembourser à titre principal. Le montant déduit sera toutefois payé à tout moment sur présentation des coupons non échus précités, avant l'échéance du délai de prescription.

5.8.4. Exigibilité anticipée en cas de défaut

Dans l'éventualité d'un quelconque des événements suivants :

- le non-paiement des intérêts ou du principal dans les cinq Jours ouvrables suivant leur échéance ;
- le non-respect par la Société, pendant 15 Jours ouvrables consécutifs, de ses autres obligations telles que définies dans les modalités relatives au présent emprunt obligataire, après notification par envoi recommandé faite par un ou plusieurs obligataires ;
- le non-remboursement d'une quelconque autre dette à l'échéance ;
- la réorganisation de la Société, qui entraînerait un amoindrissement significatif de son patrimoine et nuirait aux intérêts des obligataires et ce pour quoi la Société ne trouverait pas de solution dans un délai de trois mois ;
- la faillite ou l'insolvabilité de la Société ou le fait que la Société entame une procédure de suspension de paiement ou n'importe quelle autre procédure judiciaire similaire ou encore, décide de sa mise en liquidation ;

chaque obligataire pourra aviser par lettre recommandée la Société que son obligation devient immédiatement exigible et remboursable à sa valeur nominale majorée des intérêts échus, de sorte que l'obligation deviendra effectivement immédiatement exigible et remboursable à sa valeur nominale, majorée des intérêts échus.

5.9. Décisions relatives à l'émission

En date du 1 février 2006, conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil d'administration de la Société a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire de 100.000.000 EUR sur une durée de 10 ans.

5.10 Date d'émission prévue

L'émission est prévue pour le 14 mars 2006.

5.11. Engagement négatif

La Société s'engage, pour toute la durée des obligations et jusqu'au remboursement effectif de celles-ci en principal et intérêts, à ne pas grever ses actifs de sûretés réelles ou autres privilèges au profit de ses dettes de rang égal, sans en étendre la jouissance – à parité de rang – aux obligations en objet.

Ce qui précède ne remet toutefois pas en cause le droit ou l'obligation de la Société de grever (ou de faire grever) ses actifs de sûretés ou de privilèges tels qu'ils découlent des dispositions obligatoires de toute loi en vigueur, de grever (ou de faire grever) certains de ses actifs de sûretés dans l'unique objectif de financer ces actifs ou encore, de grever (ou de faire grever) des actifs de sûretés déjà existantes au moment où ces actifs sont acquis par la Société.

Aux fins de la présente disposition, le capital sera réputé remboursé et les intérêts, payés, dès que les fonds nécessaires à cette fin auront été mis à la disposition de l'Agent payeur.

Le terme « dettes » désigne tout emprunt souscrit par la Société sous forme d'obligations ou de titres, admis ou non à la cotation et dont la maturité est supérieure à un an.

5.12. Régime fiscal des obligations

L'information suivante est d'ordre général et ne prétend pas traiter tous les aspects d'un investissement en obligations. D'autres règles peuvent être applicables dans certains cas. En outre, la réglementation fiscale et l'interprétation qui en est faite peuvent changer au fil du temps. L'investisseur potentiel qui souhaite un complément d'information sur les conséquences fiscales, tant en Belgique qu'à l'étranger, de l'acquisition, de la détention et de la disposition des obligations, est invité à consulter ses conseillers financiers et fiscaux habituels.

Régime fiscal des obligations en Belgique

Revenus des obligations

En vertu de la législation belge en vigueur, les revenus des obligations sont en principe soumis au prélèvement à la source d'un précompte mobilier de 15 %. Sont taxables non seulement les coupons d'intérêt, mais aussi toute somme payée par la Société en sus du prix d'émission (en cas de rachat par la Société avant l'échéance finale, par exemple).

La règle selon laquelle la Société est tenue de prélever le précompte mobilier admet toutefois un certain nombre d'exceptions (exonérations), qui tirent leur origine de l'Arrêté royal portant exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (A.R./C.I.R. 1992). Les exonérations sont subordonnées aux conditions cumulatives suivantes :

- (1) le bénéficiaire doit remettre dans les délais une attestation d'identification à la Société ;
- (2) le bénéficiaire doit avoir été propriétaire ou usufruitier des obligations pendant toute la période productive des revenus considérés ; et
- (3) les obligations doivent avoir été des obligations au porteur pendant l'intégralité de la période précitée et déposées à découvert auprès d'une banque en Belgique ou (dans un certain nombre de cas et pour autant que l'obligataire demande à ce qu'il soit procédé à ses frais à la conversion des obligations au porteur en obligations nominatives, conformément à l'article 462 du Code des sociétés) avoir fait l'objet d'une inscription nominative auprès de la Société.

Les bénéficiaires susceptibles de se voir exonérer du précompte mobilier aux conditions précitées sont les suivants :

- sur la base de l'article 107, § 2, 8° de l'A.R./C.I.R. 1992 : les organismes paraétatiques de sécurité sociale ou assimilés (définis à l'article 105, 2° A.R./C.I.R. 1992) et, si les obligations sont converties en obligations nominatives, les établissements financiers ou entreprises assimilées (définis à l'article 105, 1° A.R./C.I.R. 1992) ;
- sur la base de l'article 115, § 1 et § 2 de l'A.R./C.I.R. 1992 : les fonds d'épargne-pension agréés et les titulaires d'un compte d'épargne-pension individuel sur lequel sont détenues les obligations ;
- sur la base de l'article 116 de l'A.R./C.I.R. 1992 : les sociétés d'investissement belges agréées ;

- pour les obligations converties en obligations nominatives, sur la base de l'article 107, §2, 5°b de l'A.R./C.I.R. 1992 : les non-résidents (personnes physiques ou morales), pour autant que les obligations ne soient pas affectées par les bénéficiaires à l'exercice d'une activité professionnelle en Belgique.

Le précompte mobilier retenu a en principe caractère libératoire. Cette règle souffre toutefois un certain nombre d'exceptions :

(a) pour les résidents belges – personnes physiques – qui affectent les obligations à des fins privées et sont soumis à l'impôt des personnes physiques, le précompte mobilier prélevé a caractère libératoire (article 313 C.I.R.92). La déclaration des revenus est donc facultative. Si le bénéficiaire souhaite néanmoins les déclarer, les revenus seront normalement imposés à un taux distinct de l'impôt des personnes physiques qui correspond au taux du précompte mobilier de 15 % (à majorer des additionnels communaux), à moins que l'impôt résultant du régime de globalisation ne soit inférieur. Lors de la déclaration facultative des revenus, le précompte prélevé à la source est imputable sur l'impôt des personnes physiques et l'excédent éventuel est remboursé.

(b) pour les résidents belges – personnes physiques ou morales – qui affectent les obligations à l'exercice d'une activité professionnelle, le précompte mobilier prélevé n'a pas caractère libératoire. Les revenus de ces obligations doivent par conséquent être déclarés par les bénéficiaires au titre de revenus professionnels pour être imposés soit au taux marginal à l'impôt des personnes physiques (majoré des additionnels communaux), soit au taux applicable à l'impôt des sociétés. Le précompte prélevé à la source est imputé sur l'impôt des personnes physiques, respectivement l'impôt des sociétés, et l'excédent éventuel est remboursé.

(c) pour les assujettis soumis à l'impôt des personnes morales, le précompte mobilier retenu constitue l'impôt définitif ;

(d) les non-résidents (personnes physiques ou morales) sont eux aussi redevables du précompte mobilier (pour autant que l'exonération précitée ne leur soit pas applicable) au taux de 15 %. Le précompte mobilier belge peut éventuellement être réduit (par le biais d'une procédure de remboursement) par l'application de la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et l'Etat de résidence du bénéficiaire ;

(e) le précompte mobilier n'est imputé qu'à concurrence du montant du précompte applicable aux revenus imposables en proportion de la période au cours de laquelle le bénéficiaire a été propriétaire ou usufruitier des obligations. Si le bénéficiaire affecte les obligations à l'exercice d'une activité professionnelle, le précompte mobilier n'est imputable que jusqu'à concurrence du montant du précompte sur les revenus imposables en proportion de la période au cours de laquelle le bénéficiaire a eu la pleine propriété des obligations (art. 280 C.I.R. 1992).

En application de la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts, un prélèvement pour l'Etat de résidence est pratiqué en Belgique sur les intérêts payés aux personnes physiques résidentes d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la Belgique ou de certains territoires associés.

Ce prélèvement, de 15 % actuellement, augmentera progressivement jusqu'à atteindre 35 %. Il est calculé sur la même base que le précompte mobilier.

L'ayant droit peut éviter le prélèvement pour l'Etat de résidence en remettant à l'organisme payeur un certificat de non-prélèvement établi par les autorités fiscales de son Etat de résidence. Ce certificat contiendra au moins les données suivantes :

- ses nom, adresse et numéro d'identification fiscale ou, à défaut, son lieu et sa date de naissance ;
- le nom et l'adresse de l'organisme payeur ;
- le numéro de compte de l'ayant droit ou, à défaut, une description claire de l'instrument de la dette.

Le prélèvement ne sera en pareil cas pas appliqué.

Au terme de la période de transition durant laquelle la Belgique appliquera le prélèvement pour l'Etat de résidence, la Belgique, sous réserve de collaboration avec certains pays non-membres de l'Union européenne et en lieu et place de l'application de ce prélèvement, échangera des informations sur le montant des intérêts et sur le nom des ayants droit, comme le prévoit la directive européenne.

Plus-values ou moins-values sur obligations

Pour les résidents belges qui affectent les obligations à des fins privées, pour les assujettis soumis à l'impôt des personnes morales et pour les épargnants non-résidents (personnes physiques), les plus-values réalisées sur la vente des obligations avant l'échéance ne sont en principe pas imposables. La composante d'intérêts contenue dans la plus-value n'est pas exonérée ; l'impôt sur la composante d'intérêts est mis à charge de l'obligataire sous forme de précompte mobilier au jour du paiement des intérêts. De même, la composante d'intérêts contenue dans les plus-values réalisées à l'achat par la Société est assimilée à des intérêts sur le plan fiscal et soumise au précompte mobilier à ce moment. Ce dernier point vaut également pour toute somme qui, à l'achat, est payée au-delà du prix d'émission. Les moins-values réalisées ne sont pas déductibles fiscalement.

Pour les assujettis belges (personnes physiques ou morales) et les non-résidents (personnes morales) qui affectent les obligations à des fins professionnelles, les plus-values sont par contre toujours imposables, cependant que les moins-values sont en principe déductibles fiscalement.

VI. CONDITIONS DE L'OFFRE

6.1. Conditions de l'offre

L'offre publique en souscription est soumise aux conditions énumérées ci-après et l'émission des obligations n'aura pas lieu en toute autre circonstance de laquelle KBC Bank S.A. estimera pouvoir déduire qu'il existe des motifs raisonnables de supposer que la Société ne sera pas en mesure de remplir ses engagements relatifs aux obligations ou encore, en cas de modification de la situation financière, politique ou économique nationale ou internationale rendant impossible le placement des obligations.

6.2. Précisions au sujet de l'offre, du calendrier prévu et des modalités de souscription

6.2.1. Montant nominal

L'emprunt, émis pour un montant nominal de 100.000.000 EUR, est représenté par des obligations en coupures de 1.000 EUR et de 10.000 EUR.

6.2.2. Période de souscription

Du 6 février au 10 mars 2006 inclus. La Société se réserve le droit de procéder à une clôture anticipée si le succès de l'émission l'exige.

En cas de clôture anticipée pour cause d'intensité de la demande ou de modification importante des circonstances de marché, constatées de manière absolument discrétionnaire par le *Lead Manager* ou par la Société, les obligations seront attribuées sur la base des critères objectifs suivants : les souscriptions seront traitées par ordre chronologique d'arrivée et les montants des souscriptions reçues en dernier lieu seront diminués au *pro rata* si nécessaire. Les ordres de petite envergure pourront être privilégiés par rapport aux ordres plus importants.

6.2.3. Dates de paiement et de livraison

Le prix de souscription est payable par débit de compte le 14 mars 2006.

Les obligations sont des titres au porteur ; elles sont livrables soit sous forme d'inscription sur un compte-titres, soit sous forme matérielle, dans les trois mois suivant la première cotation.

6.3. Répartition et attribution des obligations

Procédure de notification

En Belgique, les notifications aux obligataires se font par publication dans « de Tijd » ou « L'Echo », en cas d'arrêt ou d'interruption temporaire de la publication de ce(s) quotidien(s), dans n'importe quel autre quotidien à diffusion nationale. La Société veillera à ce que les notifications aux actionnaires soient publiées le plus rapidement possible et en conformité avec les dispositions applicables définies par la Commission bancaires, financière et des assurances et Euronext Bruxelles.

La date effective de publication d'une notification aux obligataires sera celle de la première publication et, en cas de publication d'une notification aux obligataires dans plusieurs quotidiens, la date effective de publication sera celle de la première publication dans les quotidiens précités.

6.4. Fixation du prix

La fixation du prix s'opère au plus tard deux jours ouvrables avant le début de la période de souscription, sur la base du taux des swaps à 10 ans, majoré d'une marge de crédit, valable sur le marché au moment de la fixation du prix.

6.5. Placement et garantie du paiement

6.5.1. Coordinateur de l'offre

KBC Bank SA

Avenue du Port 12

B-1080 Bruxelles

6.5.2. Service financier

Le service financier en Belgique est assuré gratuitement par KBC Bank SA.

6.5.3. Syndicat de placement et de paiement

Lead Manager : KBC Bank SA

Co-Managers : Banque Degroof, Dexia Capital Markets, Fortis Banque et ING Financial Markets

Les souscriptions peuvent être introduites par le biais de n'importe quel intermédiaire financier auprès des organismes précités.

KBC Bank SA garantit le paiement de l'émission.

6.5.4. Contrat de garantie

L'émission est garantie, pour la totalité du montant, par KBC Bank SA en vertu d'un contrat de garantie (appelé « hard underwriting »).

Le contrat de garantie précise que les garants se réservent le droit de renoncer à tout ou partie de leurs engagements au cas où surviendraient certains événements, comme la suspension de la cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles, Eurolist by Euronext, de même que dans l'éventualité où la situation financière de la Société, ses activités commerciales ou les marchés financiers subiraient des modifications importantes de nature négative. Le cas échéant, les investisseurs ayant déjà souscrit aux obligations auraient le droit d'annuler leur souscription.

Dans l'éventualité où pour l'une ou l'autre des raisons citées, les garants renonceraient à leurs engagements, la Société serait autorisée à annuler son offre d'emprunt.

VII. ADMISSION A LA COTE ET NEGOCIATION DES OBLIGATIONS

7.1. Admission

L'admission à la cote du marché réglementé Eurolist d'Euronext Bruxelles a été demandée et est prévue à la date de paiement des obligations, en l'occurrence le 14 mars 2006.

KBC Bank S.A. est agent de cotation.

7.2. Apporteur de liquidités

KBC Bank S.A.

Avenue du Port 12

B-1080 Bruxelles

Il est impossible de prévoir les cours auxquels les obligations pourront être négociées sur le marché. Pour néanmoins assurer un certain niveau de liquidité, KBC Bank S.A. (avenue du Port 12, B-1080 Bruxelles) s'est engagée à organiser, dans des conditions de marché normales, son propre marché secondaire (autre que la cotation Euronext) pour les obligations pour les obligations qu'elle écoule par ses canaux de distribution, c'est-à-dire à intervenir dans les achats et les ventes. KBC Bank S.A. garantit un différentiel maximal de 1,05% jusqu'à l'échéance des obligations dans les conditions normales de marché. Par ces conditions normales de marché, il faut entendre un marché exempt de volatilité excessive.

L'évolution des marchés actifs sur lesquels les obligations peuvent être négociées ne peut être garantie. Le marché obligataire peut s'avérer limité et peu liquide. Le prix des obligations peut être considéré comme volatil. Le seul moyen dont disposent les obligataires de rentabiliser leur investissement en obligations avant la date de leur remboursement, consiste à les vendre au prix du marché à cette date. Ce prix peut être inférieur à la valeur nominale des obligations.

VIII. INFORMATION COMPLEMENTAIRE : ACTUALISATION DU RAPPORT ANNUEL 2004

Conformément aux directives européennes en la matière et suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2005 en Belgique, du nouveau régime relatif aux prospectus (sur la base de l'ordonnance 809/2004), le présent document comporte les compléments exigés aux informations contenues dans le Rapport annuel de 2004 de la Société, approuvé le 10 mai par la CBFA.

1. Principales informations financières

Nous nous référons, pour les principales informations financières historiques, au Rapport annuel, inclus à titre de référence. Les données-clés pour les chiffres semestriels de 2004 et de 2005 figurent ci-dessous.

Sioen Industries (en 000 EUR)	S1 2005	S1 2004	Evolution en %
	IFRS	IFRS	
Chiffre d'affaires	161.030	159.823	0,76 %
Marge brute	82.660	83.631	-1,16 %
% du chiffre d'affaires	51,33 %	52,33 %	
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	16.397	16.365	0,19 %
% du chiffre d'affaires	10,18 %	10,24 %	
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	26.120	26.464	-1,30 %
% du chiffre d'affaires	16,22 %	16,56 %	
Charges financières nettes	2.898	3.270	-11,38 %
Bénéfice avant impôts	13.499	13.095	3,09 %
% du chiffre d'affaires	8,38 %	8,19 %	
Bénéfice	9.183	7.988	14,96 %
% du chiffre d'affaires	5,70 %	5,00 %	
Part du Groupe dans le bénéfice ou la perte	9.183	7.373	24,55 %
% du chiffre d'affaires	5,70 %	4,61 %	

Nous nous référons également au communiqué de presse du 14 septembre 2005 relatif aux chiffres du premier semestre de 2005 annexé aux présentes.

2. Informations concernant l'émetteur

Les investissements nets escomptés en 2005 et les investissements prévus pour 2006 se répartissent entre les différentes divisions de la manière suivante (en million EUR) :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/12/05</u>	<u>31/12/06 budget</u>
Coating	7,2	11,8	16,7
Confection	0,5	1,0	2,6
Processing	1,0	3,1	1,7
Groupe	0,2	0,8	2,7
Total des investissements	8,9	16,8	23,7

Liste sommaire des principaux investissements en 2005 :

Coating : Saint Frères Enduction : 3,6 millions d'EUR pour une nouvelle ligne d'enduction et 1,8 million d'EUR en bâtiment d'infrastructure
Fabrics (tissage) : métiers à tisser, 0,9 million d'EUR
VTT : métiers à tisser, 0,5 million d'EUR
TIS : métiers à tisser, 1,4 million d'EUR
EMB : nouvel entrepôt, 1 million d'EUR
Pennel : 0,3 millions d'EUR upgrade des machines
Sioen Coating Ardoois : 0,5 millions d'EUR upgrade des machines et 0,2 millions d'EUR pour le bâtiment

Confection : Sioen Indonesia : 0,5 millions d'EUR upgrade machines

Applications industrielles : Nordifa : ligne de production de feutre aiguilleté (20 % de paiement anticipé), 2,5 million d'EUR.

Groupe : ICT : 0.8 millions d'EUR

Liste sommaire des principaux investissements en 2006 :

Coating : 8,1 millions d'EUR : nouvelle ligne de production compound
1,8 million d'EUR : nouvelle ligne de coating Saint Freres
1,1 million d'EUR : machines Pennel Automotive
1,7 million d'EUR : bâtiment EMB
1.0 million d'EUR : upgrade des machines de la filature
0.3 million d'EUR : nouveaux métiers à tisser Sioen Fabrics
1.0 million d'EUR : extension de la ligne de coating et d'extrusion de Sioen

Coating

Confection : 1,5 million d'EUR : bâtiment à Ardoois
0.3 million d'EUR : upgrade des machines Sioen Indonesia

Processing : 0.5 million d'EUR : upgrade des machines Coatex
0.6 million d'EUR : Nordifa ligne de production de feutre aiguilleté
0.5 million d'EUR : Roland Poland infrastructure

Groupe : 2,7 millions d'EUR : Matériel et logiciel Sioen Industries pour SAP

Hormis les importants investissements ci-dessus, le groupe en a pratiqué beaucoup d'autres, de taille plus modeste. Il s'agit principalement d'investissements de remplacement et d'optimisation qui, individuellement parlant, portent sur des montants inférieurs à 0,1 million.

En 2005, les investissements ont été entièrement financés sur les fonds propres et sur la trésorerie de l'entreprise. Les investissements prévus pour 2006 seront eux aussi financés sur les fonds propres.

3. Structure de l'organisation

Le dernier relevé de la structure du Groupe et de la place occupée par la Société en son sein peut être schématisé de la manière suivante :

SIOEN INDUSTRIES

	Division Coating		Division Confection		Division Processing
99 %	Sioen Coating S.A. Enduction directe Belgique	99 %	Sioen S.A. Confection Belgique	100 %	Coatex S.A. Transformation tissus et feuilles enduits Belgique
100 %	Saint Frères S.A.S. Enduction directe France		Confection Tunisienne de Sécurité S.A. (99 %) Confection Tunisie	100 %	Saint Frères Confection S.A.S. (8) Confection lourde France
100 %	Sioen Coating Distribution S.A. Bureau de vente Belgique		Donegal Protective Clothing Ltd. (3) (100 %) Confection Irlande	100 %	Sioen Nordifa S.A. Production de filtres Belgique
100 %	Sioen Fabrics S.A. Tissage/enduction transfert Belgique	100 %	Mullion Manufacturing Ltd. Confection Royaume-Uni	100 %	Roland International B.V. (5)
100 %	Sioen Fibres S.A. Filature Belgique	95 %	P.T. Sioen Indonesia (5 %) Confection Indonésie		Roltrans Group America Inc. (100 %)
100 %	Sioen Shanghai (2) Bureau de vente Chine	95 %	P.T. Sungintex (5 %) Confection Indonésie		Roland Planen GmbH (7) (100 %)
100 %	Siofab S.A. Enduction par transfert Portugal	100 %	Sioen Fibres S.A. Unité de distribution centrale Belgique		Roltrans Group Polska sp.z.o.o. (100 %)
100%	TIS S.A. Tissage/enduction directe Belgique		Sioen France S.A.S. (6) (100 %) Bureau de vente France		JV Roland Ukraine llc (60 %)
99 %	Veranneman TT S.A. Tissage/enduction directe Belgique	100 %	Sioen Tunisie S.A. Bureau de vente Tunisie		Roland Tilts UK Ltd. (100 %)
100 %	Pennel Automotive S.A.S. Calandrage France	100 %	Sioen UK Ltd. Bureau de vente Royaume-Uni		
90 %	European Masterbatch S.A. Production de masterbatches Belgique	99 %	Sioen Zaghouan S.A. Confection Tunisie		
100 %	Inducolor S.A. Production de pâtes pigmentaires Belgique	95 %	Sioen USA Inc. (4) Bureau de vente Etats- Unis		

- (1) Les pourcentages renseignés ont été arrondis, situation au 31 décembre 2005
(2) La dénomination officielle est Sioen Coated Fabrics Shanghai Trading Ltd.
(3) La dénomination officielle est Gairmeidi Caomhnaithe Dhun na nGall Teoranta
(4) 5 % via P.T. Sungintex
(5) Respectivement via Monal S.A. et Roltrans Group B.V. – activités reprises en mars 2003
(6) Fusion avec Vidal Protection S.A.S. et Sip Protection S.A.S. en décembre 2004 et en janvier 2005 respectivement
(7) Sioen GmbH a fusionné avec Giesemann LKW Planen le 29 août 2005 et le nom de la société a été modifié en Roland Planen GmbH
(8) Bacam S.A.S. a fusionné avec Saint Frères Confection S.A.S. le 31 décembre 2005
(9) La participation dans Sirec S.A., compagnie de réassurance du Groupe, a été cédée en octobre 2005.

4. Tendances

Chiffre d'affaires consolidé par segment d'exploitation

Dans le cadre de la nouvelle norme IFRS, il a été décidé de scinder le Groupe Sioen Industries (le « Groupe) en trois segments : Coating, Confection et Processing. Le chiffre d'affaires net par segment attendu pour 2005 est le suivant :

Division	YTD Q4 2004	YTD Q4 2005 estimé	%
Coating	170,7	170,4	-0,2%
Confection	68,2	78,1	14,5%
Processing	70,9	67,2	-5,2%
Total	309,8	315,7	1,90%

Le cash flow opérationnel escompté (EBITDA) en 2005 reste quasiment au même niveau qu'en 2004, c.-à-d. à 14 % du chiffre d'affaires.

SEGMENT COATING

La tendance manifestée au cours des neuf premiers mois de l'exercice semble devoir se confirmer au quatrième trimestre également.

Ainsi le Groupe continue-t-il d'enregistrer une croissance appréciable au niveau de ses lignes de production :

- tissus à structure ouverte (treillis de renforcement, géogrilles, filets coupe-vent, bannières publicitaires, etc.) ;
- pâtes pigmentaires ;
- fils de polyester à haute ténacité (fils techniques).

Les lignes de produits « truck » (bâches pour camions) et « architecture textile » sont quant à elles confrontées à une légère baisse des activités. Au reste, le secteur tout entier continue de souffrir de l'augmentation persistante du prix des principales matières premières.

Il va sans dire que cette évolution aura également un impact sur les résultats du Groupe, qui ne cesse dès lors de multiplier les efforts afin d'atténuer au maximum les effets du surcoût. Un léger recul de l'excédent brut d'exploitation (EBITDA) pour la division Coating, à 15 % du chiffre d'affaires, est dès lors attendu.

SEGMENT CONFECTION

L'évolution positive des ventes réalisées tant sur les marchés européens que par l'intermédiaire de la filiale en Indonésie s'est confirmée au 4^e trimestre. Le chiffre d'affaires a augmenté de 14,5 % au total, pour atteindre 78 millions d'EUR. L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) devrait représenter 7 % du chiffre d'affaires.

Le Groupe s'est résolument tourné vers la niche des vêtements techniques de qualité supérieure, produits auxquels sont associées non seulement une importante valeur ajoutée, mais aussi des perspectives d'avenir encourageantes.

SEGMENT PROCESSING

Le retard subi par l'attribution de contrats tant militaires que d'airbags pèse sur le chiffre d'affaires. Aucune attribution supplémentaire n'ayant eu lieu en fin d'année, le chiffre d'affaires prévu pour 2005 est

en recul par rapport à 2004. L'excédent brut d'exploitation (EBITDA), par contre, devrait atteindre les 12 %.

L'évolution au niveau de la filtration reste positive. Les travaux de transformation de l'usine ont également commencé, de sorte que la nouvelle ligne de production peut être livrée.

5. Organes d'administration, de direction et de surveillance

5.1 Conseil d'administration

Le lecteur trouvera ci-dessous un bref *curriculum vitae* de chacun des membres du Conseil d'administration :

Jean-Jacques Sioen

Adresse des bureaux: Fabriekstraat 23, B-8850 Ardoois

Fondateur et Président de la Société.

Vaste expérience d'administrateur de nombreuses entreprises et en particulier, Administrateur délégué de la Société qui, partie d'une entreprise employant deux travailleurs en 1960, s'est muée en un Groupe qui compte aujourd'hui 35 filiales dans 15 pays.

Administrateur exécutif de la Société depuis sa création, en 1990.

Mandats actuels au sein de sociétés étrangères au Groupe :

- Sicorp S.A. et ses filiales (Administrateur délégué) ;
- Ceresco S.A. (Administrateur) ;
- I.N.C.H. S.A. (Administrateur) ;
- Rec-Hold S.A. (Administrateur) ;
- Recticel S.A. (Administrateur) ;
- Vitalo Industries S.A. (Administrateur) ; et
- STAK Midapa (Administrateur).

Monsieur Jean-Jacques Sioen détient à titre personnel 50 000 actions de la Société. Il est également administrateur de la STAK Midapa, qui possède de manière indirecte 60,05 % des actions de la Société.

Il n'existe entre la Société ou ses entreprises liées aucun accord relatif à une quelconque indemnité payable en cas de départ.

Jacqueline Sioen-Zoete

Adresse des bureaux: Fabriekstraat 23, B-8850 Ardoois

Administrateur exécutif de sociétés.

Fondatrice (1964) et manager de la division Confection de la Société qui, sous sa houlette, a atteint une position prédominante sur le marché du développement et de la production de vêtements de protection de haute qualité.

Administrateur de la Société depuis sa création, en 1990.

Mandats actuels au sein de sociétés étrangères au Groupe :

- Sicorp S.A. et ses filiales (Administrateur délégué) ; et
- STAK Midapa (Administrateur).

Madame Jacqueline Sioen-Zoete ne détient à titre personnel aucune action de la Société, mais elle est administrateur de la STAK Midapa, qui possède de manière indirecte 60,05 % des actions de la Société.

Il n'existe entre la Société ou ses entreprises liées aucun accord relatif à une quelconque indemnité payable en cas de départ.

Michèle Sioen (représentante de MJS-Consulting S.P.R.L.)

Adresse des bureaux: Fabriekstraat 23, B-8850 Ardoois

Licenciée en économie, administrateur exécutif de sociétés.

Vaste expérience en qualité d'administrateur et de manager de nombreuses entreprises. Active dans les fédérations sectorielles du monde économique, dont Febeltex. Administrateur délégué de la Société depuis mai 2005.

Administrateur de la Société depuis sa création, en 1990.

Mandats actuels au sein de sociétés étrangères au Groupe :

- Sicorp S.A. et ses filiales (Administrateur) ;
- I.N.C.H. S.A. (Administrateur) ; et
- STAK Midapa (Administrateur).

Madame Michèle Sioen détient à titre personnel 4.365 actions de la Société. Elle possède également des certificats de la STAK Midapa, qui détient de manière indirecte 60,05 % des actions de la Société.

Il n'existe entre la Société ou ses entreprises liées aucun accord relatif à une quelconque indemnité payable en cas de départ.

Danielle Sioen (représentante de D-Lance S.P.R.L.)

Adresse des bureaux: Fabriekstraat 23, B-8850 Ardoois

Administrateur exécutif de sociétés.

Vaste expérience en qualité d'administrateur et de manager de nombreuses entreprises. Active dans les fédérations sectorielles du monde économique, dont Creamoda.

Administrateur de la Société depuis sa création, en 1990.

Mandats actuels au sein de sociétés étrangères au Groupe :

- Sicorp S.A. et ses filiales (Administrateur) ; et
- STAK Midapa (Administrateur).

Madame Danielle Sioen détient à titre personnel 1.630 actions de la Société. Elle possède également des certificats de la STAK Midapa, qui détient de manière indirecte 60,05 % des actions de la Société.

Il n'existe entre la Société ou ses entreprises liées aucun accord relatif à une quelconque indemnité payable en cas de départ.

Pascale Sioen (représentante de P-Company S.P.R.L.)

Adresse des bureaux: Fabriekstraat 23, B-8850 Ardoois

Administrateur exécutif de sociétés.

Vaste expérience en qualité d'administrateur et de manager de nombreuses entreprises, notamment au titre d'Administrateur délégué d'EMB S.A. et d'Inducolor S.A., sociétés du Groupe dont la croissance est la plus rapide.

Administrateur de la Société depuis sa création, en 1990.

Mandats actuels au sein de sociétés étrangères au Groupe :

- Sicorp S.A. et ses filiales (Administrateur) ; et
- STAK Midapa (Administrateur).

Madame Pascale Sioen détient à titre personnel 2.450 actions de la Société. Elle possède également des certificats de la STAK Midapa, qui détient de manière indirecte 60,05 % des actions de la Société.

Il n'existe entre la Société ou ses entreprises liées aucun accord relatif à une quelconque indemnité payable en cas de départ.

Wilfried Vandepoel (représentant de Revam S.P.R.L.)

Adresse des bureaux: Pontbeek 63, B-1731 Zellik

Licencié en sciences commerciales et financières et ancien étudiant en General Management à la Vlerick School voor Management, Rijksuniversiteit Gent.

Monsieur Wilfried Vandepoel peut se prévaloir de nombreuses années d'expérience dans le monde financier ainsi que d'une expertise spécifique sur les plans du Corporate Finance, du Corporate Monitoring, du Corporate Governance et du Fund Management.

Administrateur de la Société depuis 1996.

Mandats actuellement détenus dans d'autres Sociétés :

- Lessius Corporate Finance S.A. (Administrateur délégué) ;
- Recticel S.A. (Administrateur) ;
- Mitiska S.A. (Administrateur) ;
- Duvel Moortgat S.A. (Administrateur) ; et
- Van Roey NV (Administrateur).

Monsieur Vandepoel n'a aucun lien familial avec les autres membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société.

Il détient 1.350 actions de la Société. Ce nombre restreint lui permet d'agir au titre d'administrateur indépendant.

Il n'existe entre la Société ou ses entreprises liées aucun accord relatif à une quelconque indemnité payable en cas de départ.

Luc Vansteenkiste (représentant de Veau S.A.)

Adresse des bureaux: Avenue des Pléiades 15, B-1200 Bruxelles

Ingénieur civil en chimie.

Vaste expérience en qualité d'administrateur de nombreuses entreprises et de manager de Recticel S.A. qui, sous sa houlette, s'est muée en une entreprise cotée en bourse active dans 20 pays. Monsieur Luc Vansteenkiste est Président honoraire de la Fédération des entreprises de Belgique

et actif au sein de plusieurs fédérations sectorielles et associations de défense des intérêts du monde économique.

Administrateur de la Société depuis 1996.

Mandats actuellement détenus dans d'autres Sociétés :

- Recticel S.A. (Administrateur délégué) ;
- Spector Photo Group S.A. (Président du Conseil d'administration) ;
- Telindus S.A. (Administrateur) ;
- Ter Beke Vleeswaren S.A. (Administrateur) ;
- Compagnie Mobilière & Foncière du Bois Sauvage (Administrateur) ;
- Groupe Delhaize S.A. (Administrateur) ;
- Rec-Hold (Administrateur) ; et
- Fortis Banque S.A. (Administrateur).

Monsieur Vansteenkiste n'a aucun lien familial avec les autres membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société.

Il détient 160 actions de la Société. Ce nombre restreint lui permet d'agir au titre d'administrateur indépendant.

Il n'existe entre la Société ou ses entreprises liées aucun accord relatif à une quelconque indemnité payable en cas de départ.

Louis Verbeke (représentant de Sheng S.A.)

Adresse des bureaux: Reep1, B-9000 Gent

Docteur en droit et Master of Business Administration (R.U.Gent), Master of Law (University of Virginia).

Vaste expérience en qualité d'administrateur de nombreuses sociétés. Ancien associé et président du cabinet d'avocats Allen & Overy. Président de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de la Vlerick Management School, où il est également professeur ; Président de l'Institut belge des administrateurs.

Administrateur de la Société depuis 1996.

Mandats actuellement détenus dans d'autres Sociétés :

- Recticel S.A. (Administrateur) ;
- Mitiska S.A. (Président du Conseil d'administration) ;
- Ter Beke Vleeswaren S.A. (Administrateur) ;
- Carestel S.A. (Administrateur) ;
- Egemin International S.A. (Administrateur) ;
- Sofinim S.A. (Administrateur) ; et
- Stichting Administratiekantoor Maes (Administrateur).

Monsieur Verbeke n'a aucun lien familial avec les autres membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société.

Il ne détient aucune action de la Société, ce qui lui permet d'agir au titre d'administrateur indépendant.

Il n'existe entre la Société ou ses entreprises liées aucun accord relatif à une quelconque indemnité payable en cas de départ.

Luc Sterckx (représentant de K.E.M.P. S.A.)

Adresse des bureaux: Rue Royale 55/14, B-1000 Bruxelles

Ingénieur civil en chimie, docteur en sciences appliquées.

Vaste expérience en qualité de directeur et d'administrateur de nombreuses entreprises et actuel Président-directeur général du producteur et fournisseur de gaz et d'électricité SPE/Luminus. Professeur à la Katholieke Universiteit Leuven.

Administrateur de la Société depuis 2003.

Mandats actuellement détenus dans d'autres Sociétés :

- Indaver S.A. (Administrateur) ; et
- PDM BV (Commissaire).

Monsieur Sterckx n'a aucun lien familial avec les autres membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société.

Il détient 4000 actions de la Société. Ce nombre restreint lui permet d'agir au titre d'administrateur indépendant.

Il n'existe entre la Société ou ses entreprises liées aucun accord relatif à une quelconque indemnité payable en cas de départ.

Pol Bamelis (représentant de Pol Bamelis S.A.)

Adresse des bureaux: Ernest van Dijcklaan 22-23, B-2000 Antwerpen

Docteur en chimie.

Vaste expérience d'administrateur dans de nombreuses entreprises et notamment, General manager chez Bayer A.G. (Leverkusen) et Président du Conseil d'administration d'Agfa-Gevaert S.A.

Administrateur de la Société depuis 2003.

Monsieur Bamelis est administrateur des sociétés suivantes :

- Bekaert S.A. ;
- Recticel S.A. ;
- Innogenetics S.A. ;
- Crop Design S.A. ;
- Oleon S.A. ;
- Televic S.A. ;
- Evotec OAI A.G. ; et
- MidiGene A.G.

Monsieur Bamelis n'a aucun lien familial avec les autres membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société.

Il détient 1000 actions de la Société. Ce nombre restreint lui permet d'agir au titre d'administrateur indépendant.

Il n'existe entre la Société ou ses entreprises liées aucun accord relatif à une quelconque indemnité payable en cas de départ.

Les membres du Comité de direction sont Michèle Sioen (représentante de MJS-Consulting sprl), Danielle Sioen (représentante de D-Lance sprl), Pascale Sioen (représentante de P-Company sprl), Geert Asselman, Erwin Van Uytvanck et Michel Devos. Monsieur Filiep Blontrock (représentant de Retail Partners sprl) ne fait plus partie du Comité de direction depuis le 1er janvier 2006.

Voici à présent un bref *curriculum vitae* des membres du Comité de direction qui ne sont pas administrateurs :

Geert Asselman

Adresse des bureaux: Fabriekstraat 23, B-8850 Ardoioie

Licencié en sciences commerciales et financières.

CFO de la Société depuis février 2002, monsieur Geert Asselman a entamé sa carrière chez Coopers & Lybrand Réviseurs d'entreprises, avant de se forger une vaste expérience de directeur financier et de CFO chez Minit Colors et Ontex respectivement.

Membre du Comité de direction depuis mai 2005.

Monsieur Asselman n'a aucun lien familial avec les autres membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société.

Il ne détient aucune action de la Société.

Il n'existe entre la Société ou ses entreprises liées aucun accord relatif à une quelconque indemnité payable en cas de départ.

Erwin Van Uytvanck

Adresse des bureaux: Fabriekstraat 23, B-8850 Ardoioie

Ingénieur industriel et Executive MBA.

Monsieur Erwin Van Uytvanck est actif dans la Société depuis février 2003 au titre de manager du Groupe Roland. Il a précédemment occupé diverses fonctions (Quality manager, Plant Manager et Business Unit Manager), notamment chez Domo et Ossfloor.

Membre du Comité de direction depuis mai 2005.

Monsieur Van Uytvanck n'a aucun lien familial avec les autres membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société.

Il ne détient aucune action de la Société.

Il n'existe entre la Société ou ses entreprises liées aucun accord relatif à une quelconque indemnité payable en cas de départ.

Michel Devos

Adresse des bureaux: Fabriekstraat 23, B-8850 Ardoioie

Formation en marketing. Monsieur Michel Devos peut se prévaloir de dizaines d'années d'expérience dans les fonctions de directeur commercial et de directeur général dans le secteur textile, notamment chez Lano et au sein du Groupe Sofinal Cotesa.

Il est depuis 1997 manager de trois sociétés de la division Coating, situées en Belgique, au Portugal et en France.

Membre du Comité de direction depuis mai 2005.

Monsieur Devos n'a aucun lien familial avec les autres membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société.

Il ne détient aucune action de la Société mais a souscrit 525 options sur actions (voir page 42 du Rapport annuel).

Il n'existe entre la Société ou ses entreprises liées aucun accord relatif à une quelconque indemnité payable en cas de départ.

5.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de la Société, des personnes évoquées sous la rubrique 5.1 et leurs intérêts privés et/ou autres obligations.

Des conflits d'intérêts potentiels pourraient surgir au niveau des relations commerciales avec des sociétés dans lesquelles les administrateurs de la Société exercent également un mandat ou sont actionnaires. Les administrateurs concernés sont les membres de la famille Sioen, Monsieur Vansteenkiste et Monsieur Vandepoel. Ces relations commerciales concernent la livraison et/ou l'achat de biens et/ou de services. Elles représentent actuellement moins de 0,75% du chiffre d'affaires consolidé de la Société. La conformité au marché de ces transactions commerciales est étroitement surveillée.

6. Fonctionnement de l'organe d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités de travail, le nom des membres et le résumé du mandat sont décrits dans le Rapport annuel (p. 40-41) annexé à titre de référence, de même que dans la *Charte de gouvernance d'entreprise* de la Société. Ces deux documents sont disponibles à l'adresse www.sioen.com.

Sur le chapitre de la nomination des administrateurs indépendants, la Société a décidé – pour pouvoir garantir sa propre continuité et celle de son organe d'administration – de faire entrer en vigueur le critère qui interdit aux administrateurs de cumuler plus de trois mandats de quatre ans à partir de l'assemblée générale de 2005. Il en résulte que les trois administrateurs actuels sont considérés comme indépendants, même s'ils exercent un mandat depuis plus de douze ans dans le groupe Sioen.

Enfin, la *Charte de gouvernance d'entreprise* de la Société s'inscrit dans la droite ligne du Code belge de gouvernance d'entreprise.

7. Principaux actionnaires

8.484.858 actions, soit 39,7 % du total des actions, sont actuellement en circulation parmi le public. Sur ce total, on dénombre 59,40%, soit 12 715 010 actions nominatives, propriété de Sihold SA, et 132 007 actions au porteur, propriété des associés qui font partie de la zone d'influence de la famille Sioen. Comme indiqué à la rubrique 5.1, 59 195 actions au porteur relèvent de la propriété directe d'un membre de la famille Sioen, qui siège également au Conseil d'administration, de sorte que l'encours total des actions contrôlées par la famille Sioen s'inscrit à 12 906 212 (60,3%) actions, et ce depuis que Sihold S.A. a cédé 3 % des actions de la Société à la Fondation Fonds de pension Shell, en octobre 2005.

L'article 33 des statuts coordonnés de la Société stipule que :

« *Chaque part sociale donne droit à une voix.*

Personne ne peut prendre part au vote à l'assemblée générale pour plus de trente-cinq pour cent (35 %) du nombre de voix attachées au total des actions émises par la Société. Plusieurs actionnaires dont les

titres sont additionnés conformément aux critères prévus à l'article 2 de la loi du deux mars mil neuf cent quatre-vingt neuf relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition, ne peuvent pas non plus prendre part ensemble au vote de l'assemblée générale pour plus de trente-cinq pour cent (35 %) du nombre de voix attachées au total des actions émises par la Société. Toutefois, ces limitations ne sont pas d'application au cas où le vote porte sur une modification aux statuts de la Société.

Les obligataires peuvent prendre part à l'assemblée générale mais avec voix consultative seulement. »

La Société n'a connaissance d'aucune disposition dont l'entrée en vigueur pourrait résulter ultérieurement en une modification de l'exercice de l'autorité à son endroit.

Afin de pallier tout abus d'autorité, la Société a adopté une charte de Corporate Governance qui définit clairement les compétences des différents organes de la Société. Tant le Comité audit que le Comité de rémunération et le Comité de nomination sont (principalement) composés d'administrateurs indépendants. En outre la Société applique un code de prévention de l'abus d'informations privilégiées, dans le droit fil des récentes législations européennes en la matière.

8. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

8.1 Informations financières historiques

Pour les informations financières (consolidées et statutaires) contrôlées pour les exercices se terminant les 31 décembre 2003 et 2004 – établies conformément au droit comptable belge, il est fait référence aux pages 64 - 97 du volet financier du Rapport annuel 2004.

Le bilan et le compte de résultats consolidés de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004, établis selon le droit comptable belge, ont été convertis conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation afférentes à la norme IFRS telle qu'approuvée dans l'Union européenne, dans le cadre de quoi un rapport de réconciliation a été établi. Cette conversion et la réconciliation y afférente ont été contrôlées par le Commissaire.

Pour le rapport spécial du Commissaire sur les capitaux propres consolidés au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004, et le résultat net consolidé de l'exercice 2004 dans le contexte de la première application des International Financial Reporting Standards adoptées au sein de l'Union européenne, nous renvoyons au site internet www.sioen.com rubrique 'Investor Relations/Finances/IFRS'

8.2 Comptes annuels

Pour les comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice se terminant le 31 décembre 2004, nous nous référons au Rapport annuel (pages 68-92) annexé à titre de référence.

8.3 Vérification des informations financières historiques annuelles par l'expert-comptable

8.3.1 Vérification par l'expert-comptable

Pour ce qui concerne la déclaration (sous réserve) de l'expert-comptable, relative à l'exercice prenant fin au 31 décembre 2003, il est fait référence à l'annexe 5. Pour ce qui concerne la déclaration de l'expert-comptable relative à l'exercice prenant fin au 31 décembre 2004, il est fait référence au Rapport annuel 2004 page 95, repris à titre d'information.

Pour le rapport spécial sur la conformité à IFRS, il est fait référence au site internet www.sioen.com, rubrique 'Investor Relations/Finances/IFRS'.

8.3.2 Autres informations contrôlées par l'expert-comptable

Aucune autre donnée n'a été contrôlée par le Commissaire.

8.4 Date d'établissement des dernières informations financières

Les dernières informations financières contrôlées concernent l'exercice financier prenant fin le 31 décembre 2004.

8.5 Informations intermédiaires et autres informations financières

Données financières trimestrielles ou semestrielles.

Nous nous référons dans ce domaine aux chiffres semestriels arrêtés au 30 juin 2005, repris dans leur intégralité ci-après. Les comptes intermédiaires consolidés de la Société clôturés au 30 juin 2005 ont été établis conformément à la norme IFRS. Les chiffres semestriels au 30 juin 2004, établis selon le droit belge, ont en outre été convertis pour satisfaire à la norme IFRS.

ACTIF	En 000 EUR	juin 2004	juin 2005
Actif immobilisé			
	Immobilisations incorporelles	3.344	2.235
	Ecart de consolidation	16.544	16.544
	Immobilisations corporelles	148.467	144.392
	Autres actifs à long terme	1.559	715
	Créances fiscales différées	8.475	7.797
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL	178.389	171.683
Actif circulant			
	Approvisionnements	80.967	79.053
	Créances commerciales	70.232	72.573
	Autres actifs à court terme	9.206	8.839
	Placements de trésorerie	1.543	667
	Liquidités	5.348	7.357
	Actif de régularisation	1.708	1.970
	ACTIF CIRCULANT TOTAL	169.004	170.459
	ACTIF TOTAL	347.393	342.142

FONDS PROPRES ET ENGAGEMENTS			
Capital et réserves			
	TOTAL DU CAPITAL ET DES RESERVES	117.052	125.5439
	INTERETS DE TIERS	2.963	45
Engagements à long terme			
	Prêts productifs d'intérêts à long terme	66.950	46.154
	Engagements de pension	1.063	809
	Créances fiscales différées	23.856	14.034
	Dettes de location-financement à long terme	14.577	21.463
	TOTAL DES ENGAGEMENTS A LONG TERME	106.446	82.460
Engagements à court terme			
	Créances commerciales	28.035	31.203
	Prêts productifs d'intérêts à court terme	66.244	83.246
	Créances fiscales	7.857	3.697
	Provisions	3.375	2.152
	Autres engagements à court terme	15.421	13.803
	TOTAL DES ENGAGEMENTS A COURT TERME	120.932	134.098
	TOTAL DES FONDS PROPRES ET ENGAGEMENTS	347.393	342.142

Compte de résultats selon fonction (conforme à la norme IFRS) :

SIOEN INDUSTRIES S.A. en 000 EUR	S1 2004	S1 2005
Chiffre d'affaires net	159.823	161.030
Coût des marchandises vendues	-121.544	-124.952
Marge de production	38.279	36.078
Frais de vente	-9.122	-8.308
Frais de développement	-1.439	-1.797
Frais d'achat	-35	-50
Dépenses administratives	-10.503	-9.886
Autres produits d'exploitation	211	545
Charges non récurrentes	-1.026	-185
Bénéfice des activités opérationnelles	16.365	16.397
Charges financières nettes	-3.270	-2.898
Bénéfice avant impôts	13.095	13.499
Impôts	-5.107	-4.316
Bénéfice après impôts	7.988	9.183
Part du Groupe dans le bénéfice ou la perte	7.373	9.183

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE EN 000 EUROS		30/06/2004	30/06/2005
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
	Part du Groupe dans le bénéfice ou la perte	7.373	9.183
	Intérêts de tiers	615	0
	Amortissements et réductions de valeurs	12.455	9.723
	Evolution du fonds de roulement et autres	-4.414	-24.947
	Flux de trésorerie d'exploitation	16.078	-6.042
INVESTISSEMENTS			
	Investissements en actifs immobilisés	-5.091	-8.201
	Flux de trésorerie d'investissement	-5.091	-8.201
	FLUX DE TRESORERIE DISPONIBLES POUR ACTIVITES DE FINANCEMENT	10.987	-14.243
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
	Flux de trésorerie d'activités de financement	-15.321	5.905
	VARIATION DE TRESORERIE DISPONIBLE	-4.334	-8.338

Information par segment au 30/06/2005 et au 30/06/2004 conformément à la norme IFRS :

Segments au 30/06/2005 En 000 EUR	Coating	Confec tion	Processing	Eliminat ions	Consolid é
Chiffre d'affaires net	100.005	34.016	38.744		161.030
<i>Chiffre d'affaires externe</i>	89.298	34.014	37.718		161.030
<i>Chiffre d'affaires intersegment</i>	10.707	2	1.026	-11.735	
Bénéfice du segment issu des activités opérationnelles	10.892	1.120	4.176		16.188
Bénéfice non alloué des activités opérationnelles					209
Bénéfice des activités opérationnelles					16.397
<i>Charges financières nettes</i>					-2.898
Bénéfice avant impôts					13.499
<i>Impôts</i>					-4.316
Bénéfice après impôts					9.183
Part du Groupe dans le bénéfice ou la perte					9.183
Actif du segment	236.592	64.845	49.407	-11.846	338.998
Actif non attribué					3.144
Actif consolidé total					342.142
Passif du segment	236.592	64.845	49.407	-11.846	338.998
Passif non attribué					3.144
Passif consolidé total					342.142

Segments au 30/06/2004 En 000 EUR	Coating	Confec tion	Processing	Eliminat ions	Consolid é
Chiffre d'affaires net	98.624	31.455	41.090		159.823
<i>Chiffre d'affaires externe</i>	<i>88.531</i>	<i>31.446</i>	<i>39.846</i>		<i>159.823</i>
<i>Chiffre d'affaires intersegment</i>	<i>10.093</i>	<i>9</i>	<i>1.244</i>	<i>-11.366</i>	
Bénéfice du segment issu des activités opérationnelles	12.409	3.069	544		16.022
Bénéfice non alloué des activités opérationnelles					343
Bénéfice des activités opérationnelles					16.365
<i>Charges financières nettes</i>					<i>-3.270</i>
Bénéfice avant impôts					13.095
<i>Impôts</i>					<i>-5.107</i>
Bénéfice après impôts					7.988
Part du Groupe dans le bénéfice ou la perte					7.373
Actif du segment	245.414	64.417	51.748	-20.670	340.909
Actif non attribué					6.484
Actif consolidé total					347.393
Passif du segment	245.414	64.417	51.748	-20.670	340.909
Passif non attribué					6.484
Passif consolidé total					347.393

La composition des segments était la même en 2004 et en 2005.

Nous nous référons enfin aux *trading updates* relatifs au premier et au troisième trimestres de 2005, annexés au présent document.

Ces informations financières n'ont fait l'objet d'aucune expertise comptable, complète ou limitée.

Commentaire relatif au compte de résultats consolidé au 30 juin 2005.

Au cours du semestre écoulé, Sioen Industries a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 161,0 millions d'EUR, par rapport à 159,8 millions d'EUR l'année dernière (après consolidation des différentes divisions).

Au cours du semestre écoulé, le **segment Coating** a réalisé un chiffre d'affaires de 100 millions d'EUR, par rapport à 98,6 millions d'EUR l'année dernière (avant consolidation des différentes divisions).

La hausse se manifeste dans l'ensemble de la chaîne industrielle.

- 1) La production de tissus à structure ouverte, notamment pour la fabrication de filets de renforcement, de géotextile, de filets coupe-vent et de bannières publicitaires a conquis des parts de marché. Dans le textile technique, notamment pour la confection de vêtements de protection, d'airbags, de protège-matelas, domaine que nous avons mieux armé contre la concurrence grâce à l'acquisition d'une nouvelle machine, à une optimisation du processus de production des produits enduits extrudés. Le chiffre d'affaires a progressé également dans la production de conduites de ventilation pour systèmes de climatisation, pour l'exploitation minière et le creusement de tunnels,
- 2) dans la production de pâtes pigmentaires et de granulés et
- 3) dans la filature, où nous extrudons des fibres de polyester à haute ténacité à base de paillettes de polyester.

En début d'exercice, nous avons en outre pratiqué une augmentation du prix du textile technique pour la fabrication de bâches de camions, de tapis de sport, de tentes et de structures, et de banderoles publicitaires.

Le **segment Confection** a pris un bon départ au premier semestre. Son chiffre d'affaires a haussé de 8% à 34 millions d'EUR. Au deuxième trimestre surtout, le marché a évolué favorablement, tant pour les ventes sur les marchés européens que pour celles des filiales indonésiennes.

Le choix stratégique d'exploiter les niches de l'habillement technique à haute valeur ajoutée, comme les tenues de sport de haute qualité, offre clairement des perspectives très prometteuses. La contraction du bénéfice du segment, par rapport à l'année dernier, est imputable pour l'essentiel à une modification de l'assortiment des ventes.

De même, la situation actuelle du marché, plus précisément l'importation de tenues vestimentaires de Chine incite certains clients majeurs à délocaliser leur production en Indonésie par souci de répartition du risque. Le segment Confection a pu cueillir les fruits de cette évolution.

Le segment **Applications industrielles** a réalisé un chiffre d'affaires de 39 millions d'EUR au premier semestre 2005, par rapport à 41 millions d'EUR l'an dernier (avant consolidation des différentes divisions). Pour les entreprises actives dans le secteur du transport, 2005 est clairement un tournant : au premier semestre, elles ont enregistré une croissance de 6% environ sur un marché relativement stable. Tant en ce qui concerne les applications militaires que la fabrication d'airbags on observe, comme au premier trimestre un certain retard dans l'attribution définitive de gros contrats pour lesquels Sioen est sorti du lot comme étant le meilleur choix. Nous espérons que ces attributions seront acquises avant la fin de l'année, de sorte que ces entreprises puissent réaliser leur stratégie de croissance. Dans le domaine du filtrage, les prévisions sont résolument positives. Au premier trimestre, nous avons en effet décidé d'investir dans une nouvelle ligne de production afin de faire face à l'augmentation de la demande. Une machine a été commandée, qui sera livrée cette année encore.

Marge brute et bénéfice opérationnel du segment

La marge brute est principalement tributaire de deux facteurs. Dans le segment Coating, les prix des matières premières ont atteint des niveaux record au premier semestre. Il a dès lors fallu redoubler d'efforts pour obtenir le réglage le plus fin possible des formules de fabrication des produits tout en se mettant en quête de produits de remplacement moins tributaires de la volatilité des prix pétroliers. Enfin, nous avons augmenté nos prix dans la mesure du possible. Cette stratégie nous a permis de limiter l'impact de la hausse des prix des matières premières. Il en résulte néanmoins que le bénéfice du segment Coating a accusé une contraction de 12,4 millions d'EUR au premier semestre 2004 à 10,9 millions d'EUR au premier semestre 2005.

Le **segment Confection** a poursuivi sa stratégie définie l'année dernière, et qui prévoyait un élargissement de la gamme de produit, dans la mesure des possibilités, à des produits de volume « low-end » pour compléter la gamme. Ces produits de volume sont dès lors massivement commercialisés dans le but de soutenir notre gamme à haute technicité. Cette approche n'est évidemment pas sans incidence sur la marge brute de la division, mais est tout bénéfique pour notre compétitivité, ainsi que nous le soulignons plus haut. Cette incidence sur la marge brute a pour conséquence que le bénéfice du segment Confection s'est contracté de 3 millions d'EUR au premier semestre 2004 à 1,1 million d'EUR au premier semestre 2005.

Dans le segment Applications industrielles, les restructurations ont été menées à terme, le bénéfice s'infléchissant dès lors en hausse de 0,5 million d'EUR au premier semestre 2004 à 4,2 millions d'EUR au premier semestre 2005.

Résultat d'exploitation

Le groupe Sioen Industries a réalisé un résultat d'exploitation de 16,4 millions d'EUR au premier semestre 2005 par rapport à 16,3 millions d'EUR l'année dernière à la même période (après reclassification des frais non récurrents, conformément aux normes IFRS). Dans les résultats de 2004, nous avons constitué une provision pour restructuration de 1 million d'EUR. Conformément aux normes IFRS, nous l'avons reclassifiée dans les charges d'exploitation non récurrentes. Les facteurs dont question au paragraphe qui précède et qui concernent la marge brute ne sont pas sans incidence sur le résultat des segments respectifs :

Malgré une compression des coûts rigoureuse, le groupe Sioen Industries a su préserver le niveau de son résultat d'exploitation, en dépit d'une contraction de la marge brute.

Cash-flow opérationnel (EBITDA)

Au premier semestre de 2005, le groupe Sioen Industries a réalisé un cash flow opérationnel de 26,1 millions d'EUR par rapport à 26,5 millions d'EUR l'année dernière. Le calcul du cash flow opérationnel tient compte des charges non récurrentes, conformément aux normes IFRS.

8.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société n'a connaissance d'aucune intervention des autorités ni d'aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage survenue au cours des 12 mois écoulés, susceptible d'exercer ou d'avoir exercé, dans un passé récent, une influence significative sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

8.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société et/ou du Groupe n'est survenu après la fin de la dernière période d'édition de rapport.

L'évolution attendue de la Société est décrite au point 4. Tendances ci-dessus.

9. Informations complémentaires

Le capital souscrit est de quarante-six millions d'EUR. Il est représenté par vingt et un millions trois cent nonante et un mille septante (21.391.070) actions sans désignation de valeur.

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

Le capital est entièrement libéré.

10. Contrats importants

Il n'existe aucun contrat important ne relevant pas de l'exploitation normale de la Société, qui contiendrait des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un droit important mettant en cause la capacité de la Société à satisfaire à ses obligations vis-à-vis des détenteurs des obligations émises.

11. Informations de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Le présent document ne contient aucune information de tiers ni déclaration d'experts.

12. Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du Document d'enregistrement, les documents suivants pourront être consultés au siège de la Société et au siège de KBC Bank S.A. et seront publiés sur le site web de la Société (www.sioen.be) et sur celui de KBC Bank S.A. (www.kbc.be) :

- a) l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- b) les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices ayant précédé la publication du présent document.

ANNEXE 1:
TRADING UPDATE PREMIER TRIMESTRE



COMMUNIQUE DE PRESSE
Ardoois, le 27 mai 2005 – avant l'ouverture de la Bourse

Trading Update - premier trimestre 2005

Sioen Industries : malgré une conjoncture économique difficile, un premier trimestre en progression

Ce dernier trimestre, Sioen Industries a réalisé un chiffre d'affaires de 79 millions d'euros, contre 78,9 millions d'euros pour la même période l'an dernier. Comme suite à la nouvelle norme IFRS, il a été décidé de scinder le groupe en trois divisions : Coating, Appareil et Processing.

Chiffre d'affaires consolidé par segment d'entreprise

Division	1er trimestre 2004	1er trimestre 2005	%
Coating	43,9	44,3	+ 1,0%
Appareil	16,4	15,9	-3,0%
Industrial Applications	18,6	18,8	+ 0,9%
Total	78,9	79,0	+ 0,17%

DIVISION COATING

Le segment Coating s'est enrichi des unités EMB et Inducolor (qui produisent toutes deux des pigments de coloration). De ce fait, cette division se présente aujourd'hui comme une chaîne parfaitement intégrée, aussi bien verticalement qu'horizontalement. C'est en effet au segment Coating que nous débutons le processus par l'extrusion de fils à haute ténacité; ces fils seront ensuite tissés sous forme de textiles techniques, qui seront à leur tour enduits de pâte colorée. Ce sont ces textiles enduits qui seront enfin transformés par nos clients en tentes de camping, bâches de protection, bâches pour piscines, vêtements de protection, protège-matelas...

Sioen est la seule entreprise au monde à maîtriser 5 techniques d'enduction différentes :

- Enduction directe : procédé par lequel une pâte PVC d'enduction est appliquée directement sur la toile. Cette technique est utilisée, entre autres, pour les bâches de poids lourds, les bannières publicitaires, les tapis de sport...
- Enduction par transfert : cette technique consiste à appliquer une pâte d'enduction polyuréthane sur une toile par le biais d'un support en papier. Le matériau ainsi obtenu sert ensuite à confectionner des vêtements de protection, protège-matelas, airbags etc.
- Enduction en ligne : le tissu est plongé dans un bain d'enduction avant sa sortie du métier à tisser. Cette technique est principalement utilisée pour les géotextiles, les bâches de piscines, les filets de renforcement etc.
- Enduction par extrusion : ce processus d'enduction multifonctionnel permet d'enduire une grande variété de supports (étoffes, non-wovens, tricots...) à l'aide de différents polymères. Cette technique s'utilise pour les bâches de pièces d'eau, la rénovation d'égouts, les autocollants extérieurs...
- Calandrage : on utilise ici des laminoirs pour produire des films industriels, auxquels on donne ensuite un grain spécifique. Ces films sont utilisés pour les tableaux de bords, les panneaux de portes, les pare-soleil etc.

Si la plupart de ces produits suivent une évolution normale, il est néanmoins intéressant de signaler que la ligne de production 'truck' (bâches pour poids lourds) réalise à elle seule 36% environ du chiffre d'affaires de ce segment. Ce secteur, qui a expérimenté une belle croissance en 2004, devrait encore enregistrer une hausse de 0 à 5% en 2005.

DIVISION CONFECTION

Les activités du segment Confection ont accusé un repli d'environ 3% pour le premier trimestre de cette année.

Le renforcement de certaines normes européennes fait naître de nouvelles niches sur le marché des vêtements de protection haut de gamme. Ces niches sont justement celles dans lesquelles Sioen occupe une position de force et concentre ses nouveaux développements. Les gilets pare-balles, tenues de combat de pointe pour l'armée, vêtements à électronique intégrée, vêtements flottants, tenues d'intervention pour sapeurs-pompiers, vêtements de protection nucléaire, biologique et chimique (NBC)... représentent pour Sioen les marchés de l'avenir. Cette approche du marché se vérifie par un carnet de commandes bien rempli pour l'année en cours.

Malgré la tendance actuelle, qui veut que les industries faisant appel à une main-d'œuvre intensive dédaignent l'Europe pour l'Asie et l'Afrique du Nord, les marchés de l'Est et d'Europe Centrale commencent à se développer sous l'impulsion de leur future appartenance à l'Union européenne, ce qui ouvre de nombreuses nouvelles perspectives.

DIVISION PROCESSING

Le segment Processing a été, dans sa nouvelle constellation, réorganisé autour de 3 grands pôles d'activités dans ce que nous appelons familièrement la "confection lourde" :

- Activités de transport

Par l'intermédiaire de ses filiales, le groupe Sioen occupe une position enviable sur plusieurs marchés du secteur du transport. Via nos filiales néerlandaises/polonaises, nous nous consacrons à la production de toiles coulissantes et de toiles de protection pour camions et conteneurs. Nous sommes à cet égard le partenaire privilégié de tous les grands constructeurs de semi-remorques et nous nous classons en tête du marché européen. Par le biais de sa filiale française, le groupe est également actif dans la production de bâches pour wagons de chemin de fer; les solutions novatrices que nous proposons dans ce domaine,

telle la "bâche anti-condensation", nous ont permis d'occuper une position importante sur le marché européen.

- Applications militaires

Parallèlement aux bâches de protection à usage civil, le groupe Sioen est également présent, via ses filiales françaises, sur le marché militaire. Nous fournissons entre autres des bâches pour camions et pour jeeps (avec motif de camouflage ou non), des filets de camouflage, des tentes...

- Activités industrielles diverses :

Le groupe Sioen met son savoir-faire au service des marchés industriels les plus diversifiés. Nous produisons ainsi des joncs pour tentes, des silos gonflables pour le stockage des grains, nous découpons des airbags à échelle industrielle, nous soudons des bâches pour pièces d'eau, des filtres industriels...

Les entreprises actives dans le secteur du transport ont fortement développé leurs activités commerciales aux États-Unis et en Amérique latine, ce qui nous a permis de décrocher quelques belles commandes dans cette seconde région et de nouer quelques contacts prometteurs aux États-Unis. C'est entre autres grâce à la découverte de nouveaux marchés géographiques que le groupe Roltrans a contribué de manière particulièrement intensive aux bénéfices du groupe. Nous constatons un léger retard, tant pour les applications militaires que pour les contrats d'airbags, dans l'attribution définitive d'un certain nombre de contrats importants pour lesquels le groupe Sioen occupait la meilleure position lors des adjudications. Nous comptons sur le fait que plusieurs de ces marchés nous seront confirmés d'ici la fin de l'année, de manière à ce que le segment puisse confirmer sa stratégie de croissance. En ce qui concerne la filtration, les prévisions sont indéniablement positives. C'est pourquoi nous avons récemment décidé d'investir dans une nouvelle ligne de production afin de pouvoir suivre la demande croissante du marché. La commande a déjà été passée et la machine nous sera livrée cette année encore.

CALENDRIER FINANCIER

Assemblée générale des actionnaires	vendredi le 27 mai 2005
Trading Update	vendredi le 27 mai 2005
Annonce des résultats du premier semestre 2005	mercredi le 14 septembre 2005
Trading Update	mercredi le 16 novembre 2005

Pour de plus amples informations/des informations financières et toute matière relevant des relations avec les investisseurs

Geert Asselman
CFO
Sioen Industries S.A.
Fabriekstraat 23
B-8850 Ardoonie
Tél. : 051/74.09.80
Fax : 051/74.09.79
E-mail : corporate@sioen.be
Site internet : www.sioen.com

Le service financier est assuré par les établissements financiers suivants: KBC, Fortis, ING et Dexia.

PROFIL DU GROUPE SIOEN INDUSTRIES

Sioen Industries est un groupe industriel intégré à croissance rapide qui opère dans le domaine des textiles techniques et de la chimie spécialisée. Il regroupe trois divisions.

La division Enduction, leader mondial dans le traitement (Coating) de fibres techniques synthétiques, s'appuie sur un groupe à intégration verticale. L'extrusion de fils, le tissage de textiles techniques, les pâtes pigmentaires et les granulats pour coloration de pâte d'enduction, ainsi que cinq techniques d'enduction procurent au Groupe un avantage concurrentiel indéniable.

La division Apparel est leader européen dans la protection vestimentaire industrielle, les vêtements d'extérieur et de loisirs, élaborés à base de fibres techniques. Cette division peut se prévaloir d'une expérience de plusieurs années dans la conception, le design, la production et la vente ainsi que dans la recherche et le développement de haut niveau, sans oublier son appareil de production de pointe.

La division Industrial Applications intervient la fin de la chaîne industrielle ; elle produit diverses applications industrielles partant de fibres enduites, de toiles filtrantes et de toiles PVC.

Le Groupe Sioen existe depuis 45 ans et connaît une croissance continue depuis sa création en 1960. Aujourd'hui, Sioen Industries dispose de 35 centres de production et de vente réalisant avec environ 4.500 collaborateurs un chiffre d'affaires de plus de 311 millions d'EUR.

Sioen Industries est coté depuis 1996 sur le marché continu d'Euronext Bruxelles et fait partie du segment Small Cap.

ANNEXE 2

TRADING UPDATE PREMIER TRIMESTRE 2005



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ardooie, sous embargo jusqu'au 14 septembre 2005 – avant l'ouverture de la Bourse

Résultat net en augmentation de 15 % pour atteindre les 9,2 millions d'euros
Rentabilité stable malgré le niveau record des prix des matières premières

Sous l'impulsion de la nouvelle norme IFRS, il a été décidé de scinder le groupe en trois segments : Coating, Confection et Industrial applications.

COATING :

Le segment Coating s'est enrichi des unités EMB et Inducolor (qui produisent toutes deux des pigments de coloration). De ce fait, ce segment se présente aujourd'hui comme une chaîne parfaitement intégrée, aussi bien verticalement qu'horizontalement. C'est en effet au segment Coating que nous débutons le processus par l'extrusion de fils à haute ténacité ; ces fils seront ensuite tissés sous forme de textiles techniques, qui seront à leur tour enduits de pâte colorée. Ce sont ces textiles enduits qui seront enfin transformés par nos clients en tentes de camping, bâches de protection, bâches pour piscines, vêtements de protection, protège-matelas...

CONFECTION :

Rien ne change au niveau de la structure de ce segment. Le segment Confection est leader du marché des vêtements de protection industrielle et des vêtements d'extérieur et de loisirs, fabriqués à partir de textiles techniques. Ce segment s'appuie sur une grande expérience dans la conception, le design, la production et la vente, sur un travail de recherche et de développement de haut niveau et sur un appareil de production à la pointe du progrès.

PROCESSING :

Le segment Processing a été, dans sa nouvelle configuration, réorganisé autour de 3 grands pôles d'activités dans ce que nous appelons familièrement la « confection lourde » :

- **Activités de transport**

Par l'intermédiaire de ses filiales, le groupe Sioen occupe une position enviable sur plusieurs marchés du secteur du transport. Via nos filiales néerlandaises/polonaises, nous nous consacrons à la production de toiles coulissantes et de toiles de protection pour camions et conteneurs. Nous sommes à cet égard le

partenaire privilégié de tous les grands constructeurs de semi-remorques et nous nous classons en tête du marché européen. Par le biais de sa filiale française, le groupe est également actif dans la production de bâches pour wagons de chemin de fer ; les solutions novatrices que nous proposons dans ce domaine, telle la bâche anti-condensation, nous ont permis d'occuper une position importante sur le marché européen.

- **Applications militaires :**

En sus des bâches de protection à usage civil, le groupe Sioen est également présent, via ses filiales françaises, sur le marché militaire. Nous fournissons entre autres des bâches pour camions et pour jeeps (avec motif de camouflage ou non), des filets de camouflage, des tentes...

- **Applications industrielles diverses :**

Le groupe Sioen met son savoir-faire au service des marchés industriels les plus diversifiés. Nous produisons ainsi des joncs pour tentes, des silos gonflables pour le stockage des grains, nous découpons des airbags à échelle industrielle, nous soudons des bâches pour pièces d'eau, des filtres industriels...

Compte de résultats avant audit

Sioen Industries (en 000 EUR)			
Compte de résultats résumé	H1 2005	H1 2004	évolution en %
	IFRS	IFRS	
Produits d'exploitation	168.319	161.048	4,51%
Chiffre d'affaires	161.030	159.823	0,76%
Marge brute	82.660	83.631	-1,16%
% du chiffre d'affaires	51,33%	52,33%	
Charges d'exploitation	67.662	68.105	-0,65%
(Dont charges non-récurrentes)	185	1.026	
Résultat des activités d'exploitation	16.397	16.365	0,19%
% du chiffre d'affaires	10,18%	10,24%	
Cash-flow opérationnel	26.120	26.464	-1,30%
% du chiffre d'affaires	16,22%	16,56%	
Charges financières nettes	2.898	3.270	-11,38%
Bénéfice avant impôts	13.499	13.095	3,09%
	8,38%	8,19%	
Impôts	4.316	5.107	
Bénéfice	9.183	7.988	14,96%
% du chiffre d'affaires	5,70%	5,00%	
Part du groupe dans le bénéfice ou la perte	9.183	7.373	24,55%
	5,70%	4,61%	
Bénéfice par action (basic)	0,4292	0,3446	
Bénéfice ou perte par action (après dilution)	0,4292	0,3446	
Nombre d'actions	21.391.070	21.391.070	

Un dividende de 4 706 035 EUR a été distribué au cours du premier semestre de l'exercice 2005.

Tableau résumé du bilan

Sioen Industries (en 000 EUR)	H1/ 2005	H1/ 2004
TOTAL DE L'ACTIF	334.347	338.919
FONDS PROPRES	125.584	120.015
DETTE FINANCIÈRE NETTE	135.041	140.880

Tableau résumé des flux de trésorerie

	H1/ 2005	H1/ 2004
Cash-flow d'exploitation net avant ajustement du fonds de roulement	18.905	20.492
Ajustement du fonds de roulement	(24.947)	(4.414)
Cash-flow d'exploitation	(6.042)	16.078
Cash-flow d'investissement	(8.200)	(5.091)
Cash-flow de financement	5.905	(15.321)
Ajustement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(8.337)	(4.334)

Annexe aux résultats et au tableau des flux de trésorerie consolidés au 30 juin 2005

Chiffre d'affaires

Sioen Industries a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 161,0 millions d'euros pour le semestre écoulé, contre 159,8 millions d'euros pour la même période l'année précédente (après écritures de consolidation entre les différents segments).

Les segment **Coating** a réalisé un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros pour le semestre écoulé, contre 98,6 millions d'euros l'an dernier, soit une augmentation de 1,4 % (avant écritures de consolidation entre les différents segments).

La progression du chiffre d'affaires concerne la chaîne industrielle toute entière :

- 1) à savoir la production de tissus à structure ouverte destinés notamment à la fabrication de treillis de renforcement, géogrilles, filets coupe-vent et bannières publicitaires, dont la part de marché est en augmentation ; la production de textiles techniques destinés notamment à la fabrication de vêtements de protection, d'airbags et de protège-matelas, pour lesquels nous avons investi dans une nouvelle machine l'an dernier afin de mieux nous armer contre la concurrence ; la production de textiles techniques destinés notamment aux conduites de ventilation des systèmes de climatisation, à la

construction de galeries minières et de tunnels dont le chiffre d'affaires a augmenté suite à la mise au point du processus d'enduction par extrusion

- 2) la production de pâtes pigmentaires et de granulats ;
- 3) le filage qui permet l'extrusion de fils de polyester à haute ténacité à partir de fibres de polyester.

Au début de cette année, nous avons en outre augmenté les prix des textiles techniques destinés à la fabrication de bâches pour camions, de tapis de sport, de tentes et structures et de bannières publicitaires.

Le segment **Confection** a pris un bon départ au premier semestre. Son chiffre d'affaires a augmenté de 8 % pour atteindre les 34 millions d'euros. Le marché a connu une évolution positive, essentiellement au cours du deuxième trimestre, tant en ce qui concerne les ventes sur les marchés européens que les ventes par l'intermédiaire des filiales indonésiennes.

L'option stratégique des niches de vêtements techniques à plus forte valeur ajoutée, tels les vêtements de sport hautement techniques, offre d'excellentes perspectives pour l'avenir.

Par ailleurs, la situation de marché en matière d'importation de vêtements depuis la Chine, encourage un certain nombre de gros clients – poussés par une volonté de réparation du risque - à choisir l'Indonésie comme pays de production, ce qui profite au chiffre d'affaires du segment Confection.

Le segment **Industrial applications** a réalisé un chiffre d'affaires de 39 millions d'euros pour le premier semestre 2005, contre 41 millions d'euros l'année précédente (avant écritures de consolidation entre les différents segments). L'année 2005 marque clairement un tournant pour les entreprises du secteur du transport ; au cours du premier semestre, elles ont enregistré une croissance d'environ 6 % sur un marché que l'on peut qualifier de relativement stable. Tant au niveau des applications militaires qu'au niveau des contrats d'airbags, on note, tout comme pour le premier semestre, un certain retard dans l'attribution définitive de plusieurs gros contrats pour lesquels le groupe Sioen occupait la meilleure position lors des adjudications. Nous espérons que plusieurs de ces marchés seront confirmés avant la fin de l'année, de manière à ce que ces entreprises puissent également réaliser leur stratégie de croissance. Pour ce qui est de la filtration, les perspectives sont tout simplement positives. Aussi a-t-il été décidé, au cours du premier trimestre, d'investir dans une nouvelle ligne de production afin de pouvoir répondre à la demande croissante sur le marché. Entre-temps, la commande a été passée et la machine sera livrée cette année encore.

Marge brute

La marge brute dépend pour l'essentiel de 2 facteurs. Dans le segment Coating, les prix des matières premières ont atteint un niveau record au cours du premier semestre. Nous avons dès lors consenti des efforts ininterrompus afin d'affiner au maximum les formules de produits, d'une part, et de trouver des produits de remplacement moins sensibles à la volatilité des prix du pétrole, d'autre part. Enfin, nous avons augmenté nos prix, dans la mesure du possible. Cette stratégie nous a permis de limiter dans une certaine mesure l'impact de la hausse des prix des matières premières.

Dans le segment Confection, nous avons implémenté plus avant la stratégie définie l'an dernier et avons notamment choisi d'élargir, si besoin est, la gamme de produits à des produits gros volume dits "low end" destinés à compléter la gamme. Ces produits gros volume sont dès lors commercialisés en masse afin de soutenir notre gamme de produits hautement techniques. Cette politique a certes un impact sur la marge brute réalisée par le segment mais profite avant tout à la position de marché, comme nous l'avons évoqué ci-dessus.

Résultat d'exploitation

Le groupe Sioen Industries a réalisé un résultat d'exploitation de 16,4 millions d'euros pour le premier semestre 2005, contre 16,3 millions pour la même période l'année précédente (après reclassification des charges non-récurrentes conformément à la norme IFRS). Au niveau des résultats de 2004, une provision de restructuration de 1 million d'euros a été constituée sous la rubrique "charges exceptionnelles", laquelle a été reclassifiée, conformément à la norme IFRS, en charges d'exploitation non-récurrentes. Par une maîtrise stricte des coûts, le groupe Sioen Industries est parvenu à maintenir le niveau du résultat d'exploitation malgré la réduction de la marge brute.

Cash-flow opérationnel (EBITDA)

Le groupe Sioen Industries a réalisé un cash-flow opérationnel de 26,1 millions d'euros pour le premier semestre 2005, contre 26,5 millions d'euros l'année précédente. Conformément à la norme IFRS, les charges non-concurrentes sont prises en compte dans le calcul du cash-flow opérationnel.

Résultat financier

Les charges financières pour le semestre écoulé s'élèvent à 2,9 millions d'euros, contre 3,3 millions d'euros l'année précédente. Cette diminution s'explique essentiellement par la réduction des dettes (0,2 million d'euros d'intérêts en moins) et par les écarts de change positifs (0,2 million d'euros).

Impôts

Le taux d'imposition pour le semestre écoulé a baissé par rapport à celui de l'année précédente. En effet, nous avons réalisé cette année un bénéfice proportionnellement supérieur dans des pays où la fiscalité est plus favorable.

Bénéfice après impôts

Le bénéfice après impôts pour le premier semestre 2005 s'élève à 9,2 millions d'euros, contre approximativement 8 millions d'euros pour la même période l'année précédente, ce qui représente une augmentation de près de 15 %.

Part du groupe dans le bénéfice ou la perte

En décembre 2004, le groupe Sioen Industries a racheté les derniers 25 % des parts des sociétés Coatex, Saint Freres Confection et Bacam, de sorte que la part de tiers en 2005 est nulle.

Evolution du fonds de roulement

Le tableau des flux de trésorerie de cette année illustre clairement l'évolution saisonnière du fonds de roulement qui a atteint son plus haut niveau à la moitié de l'année. Cet effet saisonnier est encore plus prononcé cette année que les six premiers mois de l'année précédente. En effet, les mesures de réduction du fonds de roulement ont porté leur fruit à la fin de l'année précédente, alors que le tableau de la trésorerie est élaboré sur 6 mois.

D'une part, le groupe débute habituellement les travaux d'inventaire juste avant l'été afin de pouvoir assurer les livraisons pendant la fermeture de l'usine pendant les mois d'été et, d'autre part, il augmente progressivement les stocks de vêtements de protection afin de pouvoir assurer les livraisons aux premiers signes de l'automne.

Par analogie avec l'année précédente, les investissements au cours du premier semestre se sont maintenus à un niveau relativement bas. En l'occurrence, il s'agit principalement de plusieurs nouveaux bâtiments et de la nouvelle ligne d'enduction en France. L'équilibre bilantaire est conforme aux objectifs fixés par le Conseil d'administration et fait l'objet d'une attention constante de notre part.

IMPACT DU PASSAGE DU REPORTING FINANCIER SELON LES NORMES BELGES AU REPORTING FINANCIER SELON IFRS

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les comptes consolidés de Sioen Industries sont établis conformément aux normes et interprétations approuvées par l'IASB (International Accounting Standards Board), lesquelles ont été élaborées au sein de l'Union européenne.

La balance d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2004 (date du passage aux IFRS) a été établie conformément à IFRS 1 – Première adoption des International Financial Reporting Standards.

Vous trouverez une note détaillée relative au passage aux IFRS, ainsi que le bilan et le compte de résultats consolidés au 31 décembre 2004 établis selon les normes IFRS, sur notre site Internet : www.sioen.com.

REGLES D'EVALUATION

Vous trouverez une synthèse des principales règles d'évaluation sur notre site Internet : www.sioen.com

PERSPECTIVES

Le groupe Sioen Industries vise à améliorer la rentabilité de ses différents segments.

- Le segment Coating a investi dans une toute nouvelle ligne de production pour son usine française afin de faire face à l'augmentation des prix des matières premières et à l'intensification de la concurrence. Cet investissement s'accompagne des indispensables frais de démarrage de sorte que ses effets ne seront perceptibles que vers la fin de l'année.
- Le groupe entend améliorer encore davantage son efficacité en simplifiant autant que possible la structure des segments. Le groupe envisage ainsi de réunir plusieurs sites, ce qui dans un premier temps pourra engendrer des frais de restructuration.
- Le groupe continue de perfectionner ses processus à forte intensité de main-d'œuvre, de sorte que la délocalisation pourrait se poursuivre.
- La rentabilité des différents segments du groupe est mesurée de manière continue sur la base de critères internes. Au besoin, les mesures nécessaires seront prises afin d'amener la rentabilité au niveau souhaité.

CALENDRIER FINANCIER

Annnonce des résultats du premier semestre 2005
Trading Update

mercredi 14 septembre 2005
mercredi 16 novembre 2005

Pour de plus amples informations, pour des informations financières
et pour toute matière relevant des relations avec les investisseurs

Geert Asselman

CFO

Sioen Industries S.A.

Fabriekstraat 23

B-8850 Ardooie

Tél. 051/74.09.80

Fax : 051/74.09.79

E-mail : corporate@sioen.be

Site Internet : www.sioen.com

Le service financier est assuré par les organismes financiers suivants : KBC, Fortis, ING et Dexia

ANNEXE 3

TRADING UPDATE TROISIEME TRIMESTRE 2005



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ardoie, le 16 novembre 2005 – avant l'ouverture de la Bourse

Trading Update - troisième trimestre 2005

Sioen Industries : chiffre d'affaires stable malgré une situation de marché difficile et le niveau record des prix des matières premières

Chiffre d'affaires consolidé par segment d'entreprise

Division	3ième Trim., 2004	3ième Trim., 2005	%
Coating	128,9	127,5	- 1,0 %
Confection	49,3	54,3	+ 9,0 %
Processing	55,5	52,6	- 5,0 %
Total	233,7	234,5	+ 0,3%

Comme suite à la nouvelle norme IFRS, il a été décidé de scinder le groupe en trois segments : Coating, Confection et Processing.

DIVISION COATING

Le segment Coating s'est enrichi des unités EMB et Inducolor (qui produisent toutes deux des pigments de coloration). De ce fait, ce segment se présente aujourd'hui comme une chaîne parfaitement intégrée, aussi bien verticalement qu'horizontalement. C'est en effet au segment Coating que nous débutons le processus par l'extrusion de fils à haute ténacité; ces fils seront ensuite tissés sous forme de textiles techniques, qui seront à leur tour enduits de pâte colorée. Ce sont ces textiles enduits qui seront enfin transformés par nos clients en tentes de camping, bâches de protection, bâches pour piscines, vêtements de protection, protège-matelas...

Sioen est la seule entreprise au monde à maîtriser 5 techniques d'enduction différentes :

- Enduction directe : procédé par lequel une pâte PVC d'enduction est appliquée directement sur la toile. Cette technique est utilisée, entre autres, pour les bâches de poids lourds, les bannières publicitaires, les tapis de sport...
- Enduction par transfert : cette technique consiste à appliquer une pâte d'enduction polyuréthane sur une toile par le biais d'un support en papier. Le matériau ainsi obtenu sert ensuite à confectionner des vêtements de protection, protège-matelas, airbags etc.
- Enduction en ligne : le tissu est plongé dans un bain d'enduction avant sa sortie du métier à tisser. Cette technique est principalement utilisée pour les géotextiles, les bâches de piscines, les filets de renforcement etc.
- Enduction par extrusion : ce processus d'enduction multifonctionnel permet d'enduire une grande variété de supports (étoffes, non-wovens, tricots...) à l'aide de différents polymères.
- Calandrage : on utilise ici des laminoirs pour produire des films industriels, auxquels on donne ensuite un grain spécifique. Ces films sont utilisés pour les tableaux de bords, les panneaux de portes, les pare-soleil etc.

La tendance qui s'est profilée au cours des six premiers mois, se poursuit au cours du troisième trimestre.

Ainsi le groupe continue-t-il de réaliser une belle croissance au niveau des lignes de produits :

- Tissus à structure ouverte (filets de renforcement, géotextiles, filets brise-vent, bannières publicitaires ...)
- Pâtes pigmentaires
- Fils polyester à haute ténacité (fils techniques)

Les lignes de produits "truck" (bâches pour camions) et "architecture textile" sont quant à elles confrontées à une baisse des activités.

L'augmentation continue des prix des principales matières premières :

Le secteur tout entier souffre de l'augmentation continue des prix des principales matières premières.

Il va sans dire que cette évolution aura également un impact sur les résultats de l'entreprise. Le groupe ne cesse dès lors de multiplier les efforts afin d'atténuer au maximum les effets de ce surcoût.

DIVISION CONFECTION

L'évolution positive du marché se poursuit au cours du 3e trimestre, tant au niveau des ventes sur les marchés européens qu'au niveau des ventes réalisées par l'intermédiaire de la filiale en Indonésie. Le chiffre d'affaires a augmenté au total de 9%, atteignant désormais les 54,3 millions d'euros.

Sioen s'est résolument tournée vers la niche des vêtements techniques de qualité supérieure. Ces produits offrent non seulement une importante valeur ajoutée mais également de bonnes perspectives d'avenir.

DIVISION PROCESSING

Le segment Processing a été, dans sa nouvelle constellation, réorganisé autour de 3 grands pôles d'activités dans ce que nous appelons familièrement la "confection lourde" :

- Activités de transport

Par l'intermédiaire de ses filiales, le groupe Sioen occupe une position enviable sur plusieurs marchés du secteur du transport. Via nos filiales néerlandaises/polonaises, nous nous consacrons à la production de toiles coulissantes et de toiles de protection pour camions et conteneurs. Nous sommes à cet égard le partenaire privilégié de tous les grands constructeurs de semi-remorques et nous nous classons en tête du marché européen. Par le biais de sa filiale française, le groupe est également actif dans la production de bâches pour wagons de chemin de fer; les solutions novatrices que nous proposons dans ce domaine, telle la "bâche anti-condensation", nous ont permis d'occuper une position importante sur le marché européen.

- Applications militaires

Parallèlement aux bâches de protection à usage civil, le groupe Sioen est également présent, via ses filiales françaises, sur le marché militaire. Nous fournissons entre autres des bâches pour camions et pour jeeps (avec motif de camouflage ou non), des filets de camouflage, des tentes...

- Activités industrielles diverses :

Le groupe Sioen met son savoir-faire au service des marchés industriels les plus diversifiés. Nous produisons ainsi des joncs pour tentes, des silos gonflables pour le stockage des grains, nous découpons des airbags à échelle industrielle, nous soudons des bâches pour pièces d'eau, des filtres industriels...

L'activité des entreprises actives dans le secteur des transports connaît habituellement un ralentissement au cours du 3e trimestre. La croissance de 6 % réalisée au cours du premier trimestre est maintenue.

Pour ce qui est du retard encouru dans l'attribution des contrats tant militaires que d'airbags, la situation demeure inchangée. Nous pensons pouvoir affirmer, à la lumière des informations les plus récentes dont nous disposons, qu'aucune attribution n'aura plus lieu avant la fin de l'année.

L'évolution au niveau de la filtration reste positive. Les travaux de transformation de l'usine ont également commencé de sorte que la nouvelle ligne de production peut être livrée.

CALENDRIER FINANCIER

Trading Update

mercredi le 16 novembre 2005

Pour de plus amples informations/des informations financières et toute matière relevant des relations avec les investisseurs

Geert Asselman
CFO
Sioen Industries S.A.
Fabriekstraat 23
B-8850 Ardoie
Tél. : 051/74.09.80
Fax : 051/74.09.79
E-mail : corporate@sioen.be
Site internet : www.sioen.com

Le service financier est assuré par les établissements financiers suivants: KBC, Fortis, ING et Dexia

ANNEXE 4
RAPPORT ANNUEL 2004

Cliquez ci-dessous

<http://www.sioen.be/uploads/documents/jv04fr.pdf>

ANNEXE 5

Sioen Industries S.A.

Rapport du Commissaire sur les
comptes consolidés clôturés le 31
décembre 2003

**RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR
LES COMPTES CONSOLIDES CLOTURES LE 31 DECEMBRE 2003
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE**

SIOEN INDUSTRIES SA

Aux Actionnaires,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes consolidés établis sous la responsabilité du Conseil d'administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003, dont le total du bilan consolidé s'élève à EUR 346.769 (000) et dont le compte de résultats consolidé se solde par un profit consolidé (part du groupe) de l'exercice de EUR 8.584 (000). Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Les comptes de plusieurs filiales significatives incluses dans la consolidation dont le contrôle a été confié à par d'autres accountants. Notre opinion quant à ces comptes, qui représentent respectivement 10,1 % et 29,7 % du total de l'actif consolidé et du résultat consolidé (part du groupe) se base entièrement sur les rapports de ces accountants.

Attestation sans réserve des comptes consolidés, avec paragraphe explicatif

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre revision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ensemble consolidé en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explication et d'information. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes consolidés. Nous avons évalué le bien fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et des estimations comptables significatives faites par le groupe ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Sur base de notre contrôle et les rapports des autres accountants, nous sommes d'avis que les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2003 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'ensemble consolidé en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les commentaires inclus dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés relatifs aux résultats et aux perspectives du groupe Roltrans. Le rapport de gestion détaille le plan de redressement actuellement en cours au sein du Groupe Roltrans et qui sera poursuivi en 2004. Au 31 décembre 2003, la valeur nette comptable du goodwill relatif à Roltrans s'élève à EUR 14,4 mio. En outre, comme mentionné dans l'annexe XV 'droits et engagements hors bilan', Sioen a également repris à l'occasion de l'acquisition du groupe Roltrans les obligations financières de ce dernier et les conditions qui y étaient liées. Enfin, à l'occasion de l'acquisition, l'écart de première consolidation avait été alloué à hauteur de EUR 5,6 mio aux terrains et constructions du groupe Roltrans sur base de rapports d'experts immobiliers. La réalisation de ces montants sera dépendante de la réussite de plan de redressement de Roltrans. Aucune réduction de valeur ou provision n'a été actée dans les comptes consolidés.

Attestations et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés.

Le rapport consolidé de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés

Bruxelles, 25 mars 2004

Le Commissaire

DELOITTE & PARTNERS
Reviseurs d'Entreprises
Représentée par Guy Wygaerts

DELOITTE & PARTNERS
Reviseurs d'Entreprises
Représentée par Geert Verstraeten

TRADUCTION

(traduction du texte original en néerlandais)

SIOEN INDUSTRIES NV

COMPLEMENT AU RAPPORT DU COMMISSAIRE DU 25 MARS 2004
SUR LES COMPTES CONSOLIDES CLOTURES LE 31 DECEMBRE 2003
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

ATTESTATION AVEC RESERVE

Aux Actionnaires,

En date du 24 mai 2004, de nouveaux éléments ont été portés à notre connaissance desquels il peut être déduit que le groupe Roltrans se trouvait dans la sphère d'influence de la famille Sioen depuis septembre 1999 et que Sioen Industries NV s'était portée garant du groupe Roltrans durant la période du 20 décembre 1999 au 23 décembre 2002 à hauteur de 22 millions EUR. Ces éléments n'avaient pas été portés précédemment à notre connaissance par les responsables de la société et ont des implications tant en matière de droit des sociétés que sur le traitement comptable du groupe Roltrans et des transactions avec celui-ci dans les comptes consolidés de Sioen Industries NV pour les exercices 1999 à 2003.

Le groupe Roltrans a été repris en 2003 par Sioen Industries NV et un goodwill de 20 millions EUR a été reconnu à cette occasion, dont un montant de 5,6 millions EUR a été alloué aux terrains et bâtiments. Bien que le Conseil d'Administration ait établi que les développements relatifs au groupe Roltrans se déroulent selon les plans, nous sommes d'avis à la lumière de ces éléments nouveaux que le goodwill d'un montant de 20 millions EUR devrait être intégralement annulé.

Ces nouveaux éléments relatifs au groupe Roltrans, leurs conséquences sur le plan du droit des sociétés et leur traitement comptable n'ont pas été mentionnés dans le rapport de gestion consolidé de l'exercice 2003.

Compte tenu du fait que nous n'avons pu entamer nos travaux de contrôle relatifs à ces nouveaux éléments que depuis le 24 mai 2004, nous ne sommes pas en mesure de certifier que ceux-ci n'ont pas d'autres conséquences significatives sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2003.

Sur base de nos contrôles et des rapports des autres réviseurs, sous réserve de l'impact des éléments mentionnés dans les paragraphes précédents, nous sommes d'avis que les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2003 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'ensemble consolidé en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, et que les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Le 28 mai 2004

Le Commissaire



Guy Wygaerts

DELOITTE & PARTNERS Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par



Geert Verstraeten

A member firm of
Deloitte Touche Tohmatsu

SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE

Sioen Industries SA

Fabriekstraat 23, B-8850 Ardoois
Tél. : 051/74.09.80
Fax : 051/74.09.79
Adresse e-mail: corporate@sioen.be
Site internet: www.sioen.com

AGENT FINANCIER ET AGENT PAYEUR (PRINCIPAL)

Kredietbank S.A. Luxembourgeoise

43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg

AGENT PAYEUR ET AGENT DE COTATION

KBC Bank SA

Avenue du Port 12, 1080 Bruxelles

*Les formulaires de souscription sont établis en double exemplaire :
un pour le souscripteur et un pour l'organisme financier.*

SIOEN INDUSTRIES SA

Société anonyme de droit belge
Siège : Fabrikstraat 23, B-8850 Ardoonie
N° d'entreprise : BE 441 642 780

OFFRE EN SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à un emprunt obligataire de 100 000 000 EUR

4,75% échéant le 14 mars 2016

Le soussigné (prénom, nom)
domicilié , rue N°... Boîte n°....
déclare avoir pris connaissance du prospectus et vouloir souscrire pour un montant de
.....EUR à des obligations Sioen Industries SA 4,75% avec échéance le 14 mars 2016.

Aux fins de cette souscription, il donne ordre à son établissement financier de débiter son
compte ____-____-____.

Les obligations seront :

- inscrites au crédit du compte-titres n°
- tenues à disposition matériellement en :
 - coupures de 1.000 EUR
 - coupures de 10 000 EUR

Fait en double exemplaire à, le 2006.

L'établissement financier

Le souscripteur

*Les formulaires de souscription sont établis en double exemplaire.
un pour le souscripteur et un pour l'organisme financier.*

SIOEN INDUSTRIES SA

Société anonyme de droit belge
Siège : Fabrikstraat 23, B-8850 Ardoois
N° d'entreprise : BE 441 642 780

OFFRE EN SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à un emprunt obligataire de 100 000 000 EUR

4,75% échéant le 14 mars 2016

Le soussigné (prénom, nom)
domicilié , rue N°... Boîte n°....
déclare avoir pris connaissance du prospectus et vouloir souscrire pour un montant de
.....EUR à des obligations Sioen Industries SA 4,75% avec échéance le 14 mars 2016.

Aux fins de cette souscription, il donne ordre à son établissement financier de débiter son
compte ____-____-____.

Les obligations seront :

- inscrites au crédit du compte-titres n°
- tenues à disposition matériellement en :
 - coupures de 1 000 EUR
 - coupures de 10 000 EUR

Fait en double exemplaire à, le 2006.

L'établissement financier

Le souscripteur